

## Conseil Municipal du 28 mars 2022

### - Procès-Verbal -

---

L'an 2022, le lundi 28 mars à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au sein de la Salle du Conseil Municipal au Château Lestrille, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Alain GARNIER, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-15 du Code Général des Collectivités territoriales, et sous sa présidence.

#### **Présents :**

M. Alain GARNIER, Mme Corine LESBATS, M. Thierry LUREAUD, Mme Catherine BROCHARD, M. Bertrand NAUD, Mme Claire WINTER, M. Thierry VERDON, Mme Christine GAURRY, M. Karim MESSAÏ, Mme Marie-Luce ABADIE, Mme Nathalie FAURENT, M. Éric MAITRE, M. Jean-Philippe VIDOU, Mme Muriel MEURIN, Mme Laurène MAURY, M. Pascal DELAVICTOIRE, M. Thomas TEYSSIER, M. Mathieu CHOLLET, Mme Claire RYCKBOSCH, M. William ANDRE-LEBESGUE, M. Jean-Christophe COLOMBO, Mme Caroline BONIFACE, M. Jean Bernard AGUERRE

#### **Absents et excusés :**

M. Vincent COYAC  
Mme Marina BIRON  
Mme Marie-Hélène LAHARIE  
Mme Evelyne DAUVILLIER  
M. Claude DAUVILLIER  
Mme Jihane ELFADI

#### **Pouvoir a été donné par :**

M. Vincent COYAC à M. Éric MAITRE  
Mme Marina BIRON à Mme Corine LESBATS  
Mme Marie-Hélène LAHARIE à Mme Catherine BROCHARD  
Mme Evelyne DAUVILLIER à Mme Muriel MEURIN  
M. Claude DAUVILLIER à M. Mathieu CHOLLET  
Mme Jihane ELFADI à M. Thomas TEYSSIER

#### **Secrétaire de séance :**

Mme Laurène MAURY

---

#### **Monsieur le Maire :**

« Mesdames, Monsieur, mes chers collègues, bonsoir, je déclare ouverte la séance du Conseil municipal du 28 mars 2022 et comme à l'accoutumée, je vais faire l'appel. »

*(Monsieur le Maire procède à l'appel et à la nomination du secrétaire de séance)*

## **DÉCISIONS DU MAIRE**

### **Monsieur le Maire :**

« Je vous remercie, les communications, donc vous avez eu communication du tableau des décisions du maire, donc il n'y a rien de particulier dans ce tableau qui est assez long, il y a un certain nombre de marchés et d'avenants donc si vous avez des questions surtout, il sera toujours temps, je n'en ai pas eu pour l'instant, donc si vous aviez des questions vous pouvez toujours nous les poser par question écrite à l'issue du conseil. Monsieur AGUERRE vient d'arriver, donc je le note présent, je vais faire passer donc la feuille de présence à signer s'il vous plaît. »

## **Approbation du procès-verbal précédent**

### **Monsieur le Maire :**

« Nous passons maintenant à l'approbation des procès-verbaux, tout d'abord le procès-verbal du 7 février il y aura ensuite celui du 7 mars.

Donc pour le procès-verbal du 7 février avez-vous des remarques ? Oui Monsieur Thomas TEYSSIER ? »

### **Monsieur Thomas TEYSSIER :**

« Oui merci Monsieur le maire, donc non, ce n'est pas une remarque concernant les procès-verbaux mais que nous allons approuver les deux procès-verbaux mais nous en profitons pour informer tout le Conseil municipal que nous avons créé une nouvelle association qui est totalement indépendante de la précédente et qui s'appelle « Ensemble pour Artigues » donc cette association sert à laisser le passé de côté pour mieux préparer l'avenir, et nous souhaitons donc, désormais, que tous les comptes-rendus prennent en compte le nom de cette nouvelle association. »

### **Monsieur le Maire :**

« Merci, donc je mets au vote le PV du 7 février donc qui est contre ? Personne qui s'abstient ? Non plus, donc à l'unanimité il est approuvé, donc je vais passer la feuille de signatures en circulation merci, et donc pour le PV du 7 mars ? non pas de commentaires non plus, donc qui est contre ? Personne, Qui s'abstient ? Non plus, à l'unanimité il est approuvé, je vous en remercie. »

## **Délibérations**

### **Monsieur le Maire :**

« Donc nous attaquons les délibérations à l'ordre du jour, avec vingt-cinq délibérations aujourd'hui, je passe la parole à Monsieur Karim MESSAÏ pour la délibération 2022-14, délibération relative à l'approbation des comptes de gestion 2021 pour le budget principal et le budget annexe, monsieur Karim MESSAÏ, c'est à vous »

## **2022 - 14 - Délibération relative à l'approbation du Compte de gestion 2021**

### **Monsieur Karim MESSAÏ :**

« Merci Monsieur le maire, pour cette délibération, c'est donc une approbation des comptes de gestion pour 2021 pour la ville et pour l'école d'art, parce que je vous rappelle que l'on a toujours deux budgets séparés, donc qui vous est proposé d'approuver les comptes de gestion au titre du budget principal et du budget annexe, c'est ce budget a été dressé par le comptable public ainsi que le résultat, et ils sont conformes aux écritures comptables de Monsieur le maire, et conforme évidemment par rapport aux écritures de Madame la trésorière municipale, qu'elle n'appelle ni réserves, ni observations particulières. Donc on vous propose de voter l'approbation des comptes de gestion de 2021. »

### **Monsieur le Maire :**

« Merci, y-a-t-il des questions sur cette approbation des comptes ? non pas de question donc passons au vote donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Personne non plus, donc à l'unanimité la délibération du 14 est adoptée, je vous en remercie.  
Passons maintenant, toujours avec Monsieur MESSAÏ, à la délibération numéro 15 - 2022, approbation du compte administratif 2021, budget principal et budget annexe, je crois qu'il y a une présentation détaillée, il y a une présentation détaillée. »

## **2022 - 15 - Délibération relative à l'approbation du Compte administratif 2021**

### **Monsieur Karim MESSAÏ :**

« Merci Monsieur le maire, donc, cette présentation du compte administratif c'est la représentation de l'exécution budgétaire pour 2021. C'est la première année pleine du mandat 2020 - 2026, donc évidemment deux parties, encore une fois. Les deux sections pour le budget principal et les deux sections pour le budget annexe.

Donc la première partie, pour le budget principal de la ville, en vue d'ensemble donc le compte administratif présente les résultats suivants : en fonctionnement + 761 000 €, et en investissement + 160 630 €, donc des restes à réaliser pour environ 390 000 € en dépenses. Les résultats enregistrés donc confirment, la réalité d'un effet de contraction entre les recettes, et les dépenses sont encore dégradées, de manière significative, les ratios de santé financière. Ces ratios donc s'arrêtent de la manière suivante pour le taux d'épargne brut 12,73% contre presque 16% en 2020. Pour la capacité de désendettement, donc on est toujours sur un désendettement à 0,5 an, un peu plus d'une demi-année, contre 0,6 en 2020.

Pour la section de fonctionnement maintenant, donc le budget de fonctionnement donc permet aux collectivités d'assurer la gestion courante et la gestion quotidienne, la section de fonctionnement du compte administratif donc enregistre les exécutions suivantes, pour les dépenses réelles : 7 679 051 €, pour les dépenses d'ordre 672 000 € environ, je vous passe les détails à l'unité près, à l'euro près, et pour les recettes réelles sont à hauteur de 8 900 000 € et les recettes d'ordre pour un peu plus de 181 000 €. Donc au niveau de ces dépenses de fonctionnement le CA de 2021 enregistre un montant de 8 351 000 € en augmentation de 6,53% par rapport à 2020 les dépenses réelles augmentent donc de 9,17% et les dépenses d'ordre diminuent quant à elles de 16,48%. Ces dépenses donc, correspondant donc à la dotation aux amortissements et à l'application du mécanisme de neutralisation de l'amortissement, c'est un peu technique, mais tout à fait précis, et donc en compensation donc en investissement et l'attribution en compensation d'investissement.

Les charges à caractère général donc elles évoluent de manière significative d'un peu plus de 10%, de 10,47% très exactement, plusieurs raisons à cela, le rattrapage du paiement des factures des fluides auprès de la société Dalkia pour près de 150 000 € et d'un retour progressif, un fonctionnement normal, entre guillemets, des services, après le pic de la crise sanitaire, malgré des perturbations encore enregistrées pour l'année 2021.

Donc l'augmentation des dépenses du chapitre résulte notamment d'un recours accru en 2021 aux prestations de service, donc le recours à ces contrats de prestations avait été largement réduits en 2020 évidemment, par ailleurs donc plusieurs projets ont nécessité des assistantes ponctuelles, des diagnostics de territoire, numérisation des registres d'actes civils.

Pour les charges à caractère, les charges de personnel elles augmentent d'un tout petit peu plus de 10% entre 2020 et 2021 du fait de la ré-internalisation du service de nettoyage qui avant était sous-traité, maintenant c'est un personnel municipal, et ça produit donc des effets sur une année pleine. Il y a aussi le recrutement, il y a aussi de nombreux recrutements, de nouveaux recrutements, donc la police municipale le coordinateur de la CAF et ATSEM. Il y a aussi l'impact des protocoles sanitaires renforcés dans les écoles, cela a nécessité une augmentation du besoin de renfort en animation. Sur les atténuations de produits, donc le fonds de péréquation est assez stable et le prélèvement sur recette au titre de la loi SRU continue de baisser, il baisse de près de 60%, du fait du taux de logements sociaux à Artigues qui est tout proche de 25%, ça signifie que l'arrivée à ce taux est fixée par l'article 55 de la loi SRU, nous permet de payer beaucoup moins d'amendes, et aujourd'hui on est très proche je crois qu'on est à 24,47% de logements sociaux.

Pour le chapitre 65, il augmente quant à lui, d'un peu moins d'un demi % du fait du versement des subventions exceptionnelles aux associations, les recettes de fonctionnement s'élèvent quant à elle à un peu plus d'un million cent, en augmentation donc de 3,21%. Le compte administratif 2021 enregistre donc une augmentation notable par contre des recettes par rapport à 2020, donc c'est un peu plus de 5%, 5,5 % avec une reprise progressive des produits de service ainsi que d'un dynamisme constaté sur la fiscalité indirecte, j'y reviendrai un peu plus tard.

Les recettes d'ordre sont quant à elles en diminution de près de 50% l'exercice 2020 ayant enregistré de manière exceptionnelle la régularisation et de la neutralisation de l'amortissement de l'ACI 2017 en plus de l'exercice concerné, donc l'exercice 2021 en pesant donc sur ce chapitre de manière importante.

Pour les produits des services, ils ont retrouvé une certaine dynamique avec une augmentation de 13%, 13,2% après avoir chuté en 2020 pour les raisons qu'on connaît tous, imposant donc des fermetures répétées de nombreux services, mais cette augmentation résulte surtout de la perception de la 13ème mensualité, versée par Bordeaux métropole au titre de la délégation de gestion sur les espaces verts et mobiliers urbains.

Alors, pour l'augmentation des recettes fiscales en 2021, il y a cette augmentation donc elle résulte d'une évolution des recettes de fiscalité directe, là pour le coup, à hauteur de 4,51% du constat aussi qu'en 2021 il y avait une dynamique importante sur les droits de mutation à titre onéreux, les droits de mutation donc c'est ce que l'on appelle classiquement frais de notaire ainsi que l'encaissement 2021 donc d'une partie de la TLPE, la TLPE c'est la taxe pour la publicité extérieure, la taxe locale. Du fait aussi du retard pris dans la campagne 2020 à cause de la crise.

Au chapitre 74, donc les dotations et participations on poursuit une tendance baissière est assez nettement d'ailleurs lorsqu'ils sont de l'ordre de 21% de baisse, ça, ça résulte donc de la baisse de la DGF à hauteur de 48 000 €, on y reviendra par ailleurs aussi, le montant donc de la dotation forfaitaire perd plus de 39 % entre 2019 et 2021, et ça c'est un fait notable et une tendance continue, du fait de la baisse de la dotation forfaitaire de

l'état. Donc les compensations d'exonération diminuent également du fait de la réforme de la taxe d'habitation.

Donc au chapitre 77, le compte administratif enregistre un montant significatif de produit exceptionnel du fait notamment dû au reversement au trésor public de trop-perçus sur les quatre années de taxe foncière qui ont été indûment réclamées, ainsi que du versement d'une part de l'excédent d'exploitation par la société People et Baby, donc c'est le titulaire de la DSP pour la crèche Les rêves Bleus, ça, à hauteur de 55 000 €.

Pour la section d'investissement, maintenant le budget d'investissement donc concerne les actions dépenses, de recettes, à caractère exceptionnel, donc il contribue à accroître le patrimoine. Les recettes d'investissement pour le compte 2021 s'élève à 1 613 000 €, dont environ 950 000 € pour les dépenses réelles, hors excédent de fonctionnement capitalisé, donc les recettes de fonctionnement sont principalement constituées de dotation, de fonds divers, et de réserve classique, au chapitre 10 dont le fonds de compensation de la TVA pour 160 000€, 162 000 € exactement en hausse de 66%, et la taxe d'aménagement pour 94 000 € soit 55 % de plus par rapport à 2020. Le FDAEC augmente de 9,40 % à hauteur de près de 32 000 €.

Les recettes perçues en provenance de Bordeaux métropole, au titre de la délégation propriété, plantations, mobilier urbain, s'élèvent à un peu plus de 50 000 €. La ville a également reçu une subvention d'investissement de la CAF au titre de l'acquisition d'un logiciel spécifique, pour la gestion qui s'appelle « Technocarte », donc c'est pour la gestion de l'ensemble des services relevant du domaine de l'enfance et de l'éducation. Donc le montant total des recettes d'investissement pour 2021 s'élève et ça c'est un chiffre à retenir justement, c'est parmi les quelques indicateurs à retenir parmi cette litanie de chiffres, s'élève donc à 1 452 000 €, retenir un million et demi, dont un million, un tout petit peu plus d'un 1 200 000 € pour les dépenses réelles, donc ça c'est hors reste à réaliser pour un peu moins de 400 000 € et relatif au traitement donc de l'acoustique du restaurant scolaire, et à la prime au candidat non retenu pour le jury, pour le concours de l'école Feydeau et l'audit de ventilation pour les installations communales.

Donc le compte administratif 2021 affiche des dépenses d'équipement à hauteur de 930 000 € donc l'équipement général pour les services cadre de vie environnement les différents travaux sur le patrimoine public, des bâtiments, les équipements sportifs, pour 35 000€, l'éclairage public, les écoles et la restauration scolaire pour 145 000 €, et les équipements structurants de la ville.

La deuxième partie, donc, notre budget, c'est le compte administratif pour l'école d'art, en 2021 le budget annexe est marqué pour la deuxième année consécutive par un niveau de recettes de fonctionnement relativement bas, du fait de la persistance de la crise sanitaire. Une part importante en effet de ces services proviennent donc de la facturation des cours dispensés par l'établissement et qui ont été interrompus au cours de l'année. Les besoins de fonctionnement étant assez stables, il en résulte donc une nouvelle contraction du résultat en besoin et un besoin, pardon, de soutien financier complémentaire, donc la ville a versé 194 500 € de subvention de fonctionnement à l'école d'art en 2021, soit 24 500 € de plus, qu'en année classique, on va dire qu'en 2019 et 4500 € de plus qu'en 2020.

La section d'investissement donc fait apparaître un excédent de 1414 € et des restes à réaliser à hauteur de 422 €. Voilà pour les comptes administratifs. »

**Monsieur le Maire :**

« Oui, merci Monsieur Messaï, avez-vous des questions avant que nous passions au vote ? Oui monsieur Colombo ?

**Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :**

« Oui, merci, juste quelques remarques. Nous sommes étonnés quand même qu'on puisse dire que les charges de personnels ont été sous contrôle avec une augmentation de 10,6 % en 2021, qui vous l'expliquez en partie hein, puisque par des recrutements une baisse des externalisations mais on s'aperçoit quand même que les externalisations n'ont pas baissées tant que ça, donc on se pose quand même la question de l'augmentation de la masse salariale. Je suis quand même étonné aussi, que vous puissiez, voyez-vous parlez d'un remboursement sur la taxe foncière, indûment réclamé sur les quatre années, j'aurais aimé aussi, que vous disiez combien on a perdu puisque ça faisait plus de quatre années qu'on l'a payée indûment, et on en a perdu beaucoup plus que ça, donc ce n'est pas un trésor de guerre qu'on récupère, il n'y a pas de quoi être fier non plus, si on s'en était rendu compte bien plus tôt, c'est quand même bien dommageable. »

**Monsieur le Maire :**

« Y a-t-il d'autres questions ? Bien, écoutez je vais donc concernant l'évolution de la masse salariale, donc on l'a évoquée à plusieurs reprises, c'était exposé un peu donc les différents points, donc on ne va pas revenir là-dessus et concernant la perte de la faible récupération de la taxe, on pourrait, en tout cas dire que nous ne sommes pas responsables de cette situation, puisque nous avons récupéré quand même quatre années de cette taxe, donc voilà nous avons fait le nécessaire, en arrivant. Donc, je comprends que votre remarque s'adressait à l'équipe municipale précédente, donc comme il est nécessaire que je sorte de la salle pour le vote, et donc c'est ensuite, Madame Catherine Brochard la doyenne de l'assemblée, qui va passer au vote. »

*Monsieur le Maire ne prend pas part au vote, il quitte la salle.*

**Madame Catherine BROCHARD :**

« Bonsoir donc le Conseil municipal après en avoir délibéré décide d'approuver les comptes administratifs pour l'exercice 2021 du budget principal et du budget annexe, Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Donc à l'unanimité les comptes administratifs sont approuvés »

*Entrée de Monsieur le Maire, après le vote*

**Monsieur le Maire :**

« Donc délibération suivante, donc numéro 17 c'est la fixation des taux d'imposition 2022, pardon, oui autant pour moi, oui j'ai tourné la page trop vite c'est la numéro 16 affectation des résultats de l'exercice 2021, pour le budget principal, budget annexe »

**2022 - 16 - Délibération relative à l'affectation des résultats 2021 - Budget Principal et Budget Annexe**

**Monsieur Karim MESSAÏ :**

« Merci Monsieur le maire, donc pour cette délibération numéro 16, le résultat donc du compte administratif sur le budget principal présente les montants suivants qui sont importants à retenir, pour la section fonctionnement donc un excédent de 761 000 € environ et un résultat excédentaire reporté de 3 800 000 €. En section d'investissement donc il y a un excédent de 160 000 € auquel s'ajoute donc le résultat déficitaire reporté sur l'exercice antérieur pour 304 000 € et donc portant un déficit de 143 000 €, un tout petit peu plus de 143 000 €, le résultat comptable cumulé sur cette section. Donc l'exercice 2021 enregistre également des restes à réaliser dont les montants sont

rappelés, donc il y a 390 000 € environ en dépenses où un solde des restes à réaliser s'arrêtant à moins 389 000 € et un besoin de financement subséquent de 533 000 €.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'affecter ces résultats de la manière suivante en section d'investissement 4 000 000 € environ, 4 000 000 € en recette, et en investissement 143 904,41 €, donc en dépense 533 692 € au titre du 1068, donc c'est l'excédent de fonctionnement capitalisé, et 32 163 € au titre également du 168 donc ce sont les réserves facultatives. Le résultat du compte administratif pour le budget annexe toujours donc le budget école d'art, présente en section de fonctionnement donc un déficit d'un tout petit peu plus de 8300 € avec un résultat excédentaire reporté de 23 515 € environ, pour la section d'investissement il y a un excédent d'un tout petit peu plus, d'un tout petit peu moins pardon de 1500 € à 1414 €, auquel s'ajoute le résultat excédentaire de l'exercice antérieur pour moins de 500 000 €, pour moins de 500 € pardon, et donc ça porte le résultat comptable cumulé à 1911,47 €.

Pour les fins d'exercice 2021, enregistre également donc des restes à réaliser qui sont particulièrement mineurs on va dire du fait d'une gestion plutôt saine des choses avec pour rappel 422 € en dépenses soit un solde de reste à réaliser de 422 €. Il est donc proposé au Conseil municipal d'affecter ces résultats de la manière suivante, en section de fonctionnement 15 199,52 € pour les recettes et en investissement 1489,31 € pour les recettes au titre du chapitre R01, Monsieur le maire ? »

**Monsieur le Maire :**

« Oui, avez-vous des questions sur l'affectation de ces résultats ? Non pas de questions ? Et bien je vous propose de passer au vote, donc qui est contre ? Personne Qui s'abstient ? Non plus, alors ah, donc six, j'imagine donc six abstentions et donc qui est pour ? Je vais vous demander de lever la main ? Merci, donc à la majorité la délibération est adoptée.

Donc nous passons à la délibération suivante qui est donc la fixation, numéro 17, fixation des taux d'imposition 2022, monsieur Messaï »

**2022 - 17 - Délibération relative aux taux d'imposition 2022**

**Monsieur Karim MESSAÏ :**

« Merci Monsieur le maire, donc comme on l'a évoqué lors du DOB, la fixation des taux d'imposition pour 2022, il vous est proposé donc d'appliquer une révision du taux d'imposition pour 2022, au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties, pour le fixer à 44,32 % et d'acter donc le maintien en parallèle du taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à hauteur de 51,71 %, 59,71 % pardon, j'ai inversé deux chiffres, merci »

**Monsieur le Maire :**

« Oui, donc avez-vous des questions ? Madame Ryckbosch, je vous en prie »

**Madame Claire RYCKBOSCH :**

« Oui Bonsoir, la question que je vous ai posée l'autre jour et j'aimerais bien que vous nous le redisiez c'est la proportion de propriétaires sur la commune d'Artigues, par rapport à la proportion de locataires donc ce qui seraient impactés par l'augmentation d'une taxe foncière et sur cette proportion de propriétaires, je me pose la question de savoir combien sont des gens retraités ? Parce que ben, si je regarde chez moi, qui est un lotissement de 56 maisons, j'ai fait le tour tout à l'heure, et il y a plus de la moitié des gens qui sont des retraités, donc je finis par me demander si vous n'alliez pas impacter de façon importante des gens qui n'ont pas forcément les revenus suffisants pour

supporter une augmentation de taxes foncières, voilà d'autant que, ben j'ai lu tout à l'heure que Bordeaux métropole avait fait le choix de ne pas augmenter les taxes foncières pour cette année, voilà c'est la question que j'aimerais bien que vous éclairciez pour notre information »

**Monsieur le Maire :**

« Alors, donc je peux répondre à une partie de la question qui est le nombre de propriétaires, c'est 60% de propriétaires, d'après l'analyse de la convention territoriale globale du cabinet Guillemet qui a travaillé avec nous, donc 60% de propriétaires, 40% de locataires, par contre je n'ai pas le détail du nombre de...du nombre de retraités, merci, sur la commune, voilà donc »

**Madame Claire RYCKBOSCH :**

« Je pense... »

**Monsieur le Maire :**

« Je n'ai pas cette information, là je parle... Juste pour préciser essayons de parler chacun à notre tour pour l'enregistrement en fin des débats voilà, donc si vous voulez je peux vous redonner la parole Madame Ryckbosch, si vous avez autre chose ? »

**Madame Claire RYCKBOSCH :**

« Voilà je pense que ça serait intéressant de le savoir et d'en être informés pour justifier, parce que beaucoup de gens qui sont à la retraite n'ont pas les revenus de gens qui travaillent et eux seront particulièrement impactés, voilà d'autant que à priori cette augmentation de taxe foncière devrait vous rapporter la somme de 325 968 € pour pas dire 326 000 € donc c'est une somme qui est quand même relativement importante et en avez-vous vraiment besoin, voilà »

**Monsieur le Maire :**

« Merci, y-a-t-il d'autres questions ? Monsieur Colombo »

**Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :**

« Oui, merci Monsieur le maire, déjà je voudrais faire un point sur le compte administratif vous avez quand même précisé que la taxe foncière et la taxe d'habitation en 2021 ont rapporté plus 4,51% sans augmentation, déjà, et là on se replante dans le contexte actuel de crise, la France est en pleine crise, les salaires n'ont pas vraiment augmentés, par contre la vie augmente et c'est à ce moment-là que vous décidez d'augmenter de trois points la taxe foncière pour 60% des Artiguais. Se pose vraiment la question est ce que vous avez conscience que ça va vraiment les impacter sur leur budget, la vie devient compliquée quand on voit le prix de l'essence qui dépasse les 2 € le litre, de même le prix des pâtes qui flambe et que cela devient difficile pour tout le monde, vous allez leur demander de mettre la main à la poche, alors que ça fait des années que la commune n'a pas touché le taux d'imposition et là vous le faites, et je trouve que c'est un mauvais signal, que vous donnez à vos administrés et en plus dans une période de crise où on serait plutôt à même à leur apporter plutôt du soutien et de l'aide, plutôt que de les taxer au portefeuille. »

**Monsieur le Maire :**

« Bien, Monsieur Colombo, je pourrai refaire le débat, mais je vais vous donner quand même, rappeler quelques éléments, d'une part la commune aussi, est touchée par des par des augmentations à la fois de fluides, à la fois, j'ai reçu un courrier de notre prestataire de fourniture du pain pour la cantine, qui nous dit voilà tout augmente donc je

suis obligé d'augmenter le tarif du pain, la commune aussi a des choses, a des investissements, vous déflorez un petit peu le budget, le débat sur le budget qui viendra peut-être après, alors sachant que le débat a déjà eu lieu, mais la présentation du budget en tout cas, et je vous rappelle que depuis 2012, la perte de la dotation globale de fonctionnement de l'Etat c'est 3,9 millions d'euros qui nous manquent dans les caisses donc il y a deux solutions, soit on investit plus, voilà, soit on diminue les services vous n'êtes pas d'accord non plus, donc je sais, que j'imagine, que si vous étiez à ma place vous auriez une solution miracle pour trouver de l'argent, aujourd'hui moi ce que je vous dis c'est que et on l'a exposé, c'est que les dépenses continuent d'augmenter pour la commune comme pour les citoyens, vous avez raison, mais pour la commune aussi, et donc il faut bien trouver des solutions et donc le seul levier qui reste pour la commune, mais comme pour d'autres communes, le Bouscat, Floirac, Bouliac, en fait tout un tas d'autres communes et elles y viendront toutes, petit à petit, viendront à cela sachant que vous avez comme moi, entendu les annonces des futurs candidats, enfin des candidats à la présidentielle, l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires qui est annoncé et 10 milliards d'euros d'économie qui sont annoncées, ça par contre c'est une certitude, si vous doutez peut être qu'il y aura une augmentation du point d'indice, en tout cas il y aura très certainement 10 milliards d'euros d'économies qui vont être demandées pour compenser un petit peu le quoi qu'il en coûte, donc pour moi il est absolument nécessaire, et je n'ai pas d'autre solution que d'aller vers cette évolution des taux d'imposition de la taxe foncière »

**Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :**

« Heu, j'entends votre... »

**Monsieur le Maire :**

« Monsieur Colombo »

**Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :**

« Pardon »

**Monsieur le Maire :**

« Je vous redonne la parole si vous la demandez »

**Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :**

« Merci, oui »

**Monsieur le Maire :**

« Mais pour l'échange des débats, je vous redonne la parole une dernière fois et après nous passerons au vote,

**Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :**

« Ah, ah, parce que les nombres de fois sont comptées en plus »

**Monsieur le Maire :**

« Monsieur Colombo, je précise juste que la police des débats c'est le maire qui l'a fait donc je précise simplement que je donne pour que les débats soient policés justement qu'ils puissent être enregistrés de manière claire, je donne la parole, et quand j'estime que les échanges ont eu lieu que les réponses ont été apportées, on peut alors clore les débats et passer ensuite au vote, on a un conseil qui est assez long, on a encore pas

commencé à parler et à présenter donc le budget primitif qui est quand même un, des points forts de ce conseil »

**Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :**

« Oui assez fort »

**Monsieur le Maire :**

« Monsieur Colombo, je vous redonne la parole »

**Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :**

« Je vous remercie Monsieur le maire, c'est très gentil, on parle quand même d'un conseil qui est quand même important et là vous voulez limiter les débats, c'est quand même en plus avec une augmentation, une augmentation du taux d'imposition qui est quand même pas quelque chose courante dans notre commune dans la période actuelle, alors oui j'entends que votre argument c'est que les fluides, la vie, augmentent aussi pour la commune mais je pense qu'elle a plus de facilité à s'en remettre, que les simples Artiguais qui ont des salaires qui eux n'ont pas augmentés et qui vont faire face aussi à une imposition sur le revenu différente parce que tous ceux qui ont été obligé de rester chez eux et qui faisaient les frais réels vont se retrouver à payer des impôts sur le revenu alors qu'ils en payaient peut être pas avant, donc vous avez, il va y avoir un effet kiss-cool, comme je l'appelle, la double peine, mais après vous en prendrez la responsabilité c'est votre, c'est votre décision, je pense qu'il y avait d'autres façons de faire déjà en faisant des économies sur certains postes alors pas forcément sur les investissements mais sur le fonctionnement mais on en on en reparlera lors du budget tout à l'heure. »

**Monsieur le Maire :**

« Bien, effectivement vous nous proposerez des solutions je n'en doute pas, je n'en ai pas beaucoup entendu pour l'instant dans le débat d'orientation budgétaire, mais, Ah Monsieur Teyssier, je vous donne la parole »

**Monsieur Thomas TEYSSIER :**

« Merci Monsieur le maire, je vais en profiter pour étirer un tout petit peu en longueur le Conseil, ce que je voulais signaler malgré tout, on entend donc que les retraités seraient très riches donc faut savoir que c'est totalement faux, les retraités ne sont pas riches, une personne qui part à la retraite, si, si, je l'ai entendu, donc pas de votre côté de la table. Une personne qui part à la retraite n'a plus que 50% à peu près de son dernier salaire net donc ce sont ces personnes-là qui vont être impactées, parce que la plupart des retraités sont là dans les lotissements qui ont été construits dans les années 70-80-90, donc ce sont eux qui vont être les premiers impactés. Ensuite, effectivement bon, vous dites que la commune a des besoins mais la commune est au service des citoyens et faire les poches des citoyens c'est pas être à leur service, ça c'est le deuxième point et le troisième point, c'est qu'une augmentation de 7,5 % parce qu'on ne parle, là vous le présentez sous la forme de trois points mais c'est 7,5 % plus l'augmentation des bases de l'année prochaine ? ça veut dire que les propriétaires Artiguais vont se retrouver avec une augmentation de 10 à 12 % de leur taxe foncière, donc je ne sais pas si vous allez le présenter de cette façon-là dans le prochain bulletin municipal, ça les intéressera peut être »

**Monsieur le Maire :**

« merci, vous leur expliquerez aussi que il n'y aura pour les 20% des plus aisés une baisse de 30% de la taxe d'habitation, et d'ailleurs plus on a une maison importante plus

la taxe d'habitation va être en baisse et pour ceux qui ne paient plus depuis deux ans la taxe d'habitation, ça fait déjà deux années qu'il n'y a plus de taxe d'habitation, cette année encore, donc globalement, et ça vous pouvez l'annoncer aux Artiguais que vous rencontrez, globalement, les impôts locaux vont être bien plus faibles qu'il ne l'étaient au début du mandat, bien »

**Monsieur Thomas TEYSSIER :**

« Je savais que, je propose qu'on vous félicite, vous venez de remercier le président prend place, il est content »

**Monsieur le Maire :**

« Monsieur Teyssier, juste pour la bonne compréhension et l'enregistrement des débats, sinon ça ne sert à rien qu'on les enregistre, qu'on passe du temps à les décrire, ne reprenez pas la parole intempestivement, je vous la redonnerai, Monsieur Cholet »

**Monsieur Mathieu CHOLLET :**

« Oui merci Monsieur le maire, je voudrais juste rajouter parce que vous précisez 60% de propriétaires, 40 % de locataires, moi je suis propriétaire mais je n'ai pas de locataire donc ça veut dire que demain l'augmentation comme dit mon collègue à 7,5 % il va forcément avoir un impact sur les locataires qui vont devoir supporter l'augmentation de la taxe foncière donc tout le monde va être impacté, donc nous personnellement on trouve ça une mesure injuste, c'est juste une mesure qui est asociale et qui n'a rien entre guillemets, qui nécessite pas une augmentation, tout le monde va la payer, les locataires vont devoir la prendre en charge aussi, parce que le propriétaire il va augmenter son loyer c'est tout »

**Monsieur le Maire :**

« Alors Monsieur Chollet, je peux comprendre que vous soyez inquiet pour les propriétaires, peut-être même pour les multi-propriétaires effectivement, moi aujourd'hui ce n'est pas trop mon inquiétude, je vous propose donc de passer au vote sur cette délibération, donc qui est contre ? 8 voix Qui s'abstient ? Personne Qui est pour ? Merci de lever la main, 21, la délibération est adoptée, je vous en remercie.

Nous passons donc à la délibération suivante numéro 18, donc le vote du budget primitif 2022, budget principal et budget annexe, monsieur Messaï va faire une présentation »

**2022 - 18 - Délibération relative au vote du Budget Primitif 2022**

**Monsieur Karim MESSAÏ :**

« Merci Monsieur le maire, je vais faire une présentation un peu plus synthétique parce que les débats ont été riches et nourris déjà pour le document d'orientation, ce sont les éléments repris du document d'orientation budgétaire, donc alors pour le budget primitif, là encore une fois on va faire le budget de la ville et le budget de l'école d'art. Donc globalement un budget primitif c'est la traduction comptable justement des éléments du débat d'orientation et du rapport sur lequel il s'appuie. Comme systématiquement en comptabilité et d'autant plus en comptabilité publique, on a deux parties, donc la section du budget principal, et la section du budget annexe. Pour la première partie, le budget primitif de la ville pour 2022, donc en vue d'ensemble le budget primitif représente un montant total de 23 000 000,15 €, il intègre les résultats de l'exercice antérieur à hauteur de 4 000 000 € en recette, en recette de fonctionnement, et 533 000 € en dépenses d'investissement dont près de 400 000 € de reste à réaliser. Ces résultats permettent de dégager justement une forte capacité d'endettement légèrement supérieure à 4 000 000 €

avec notamment en vue, le financement du projet du groupe scolaire sur le site de Feydeau. Pour la section investissement, fonctionnement pardon, donc les prévisions du BP22 donc table sur une épargne de gestion courante de près de 900 000 € 910 000 € en diminution de 18 % par rapport à 2021, avec un taux d'épargne brut de 10,24% ce qui constitue une baisse de 17% par rapport à 2021. Donc compte tenu des emprunts envisagés sur l'exercice donc la capacité de désendettement s'établirait à un peu moins de 5 ans à 4,99, 4,97 années. Donc la dégradation de l'épargne brute résulte de l'effet ciseau que nous évoquions lors du dernier conseil, cet effet ciseau constaté, sur la section de fonctionnement avec l'évolution des dépenses de fonctionnement, enfin étant donné pardon que les dépenses de fonctionnement évoluent plus vite, et que plus rapidement que celle des recettes, donc cet effet ciseau a été identifié depuis plusieurs exercices déjà, qu'est-ce que c'est ? C'est une contraction donc de certaines recettes de fonctionnement notamment sur les dotations que j'ai évoqué tout à l'heure, et une augmentation donc des dépenses de fonctionnement. Donc comme annoncé lors du débat d'orientation, la commune a entrepris de redresser cette situation, qui pourrait mettre en péril sa santé financière si aucune action n'était décidée. Donc la section de fonctionnement pour le BP 2022 s'équilibre en dépenses et en recettes comme en comptabilité, pour un peu moins de 13 000 000 €, donc une section fonctionnement 13 000 000 €, pour la section pour les dépenses de fonctionnement on est à peu près 2/3 - 1/3 donc 2/3 pour les dépenses réelles à 8 200 000 € quasiment et 1/3 pour les dépenses d'ordre à 4,8 millions d'euros environ.

En 2022, la prévision des dépenses de fonctionnement enregistre une augmentation de 6,45 % et seulement en fait de 2,78 % réellement en fait que hors dépenses imprévues, ces dépenses sont notamment dues encore une fois au rattrapage des factures du chauffage urbain qui sont demeurées impayées pendant quelques années, et aux effets pour une année pleine pour les mesures de ressources humaines en 2021. Au titre donc du chapitre 11, les charges à caractère général, la prévision 2022 s'élève à 2 000 329 €, en très légère baisse, ce qui traduit donc la volonté de la collectivité de contenir l'évolution des charges dans le respect évidemment des orientations fixées par le budget primitif. Le chapitre intègre les faits de rattrapage des factures de Dalkia, des factures de chauffage donc à hauteur de 60, et le restant à payer pardon pour 77 000 € et plusieurs postes, trois en l'occurrence donc l'alimentation, donc du fait du passage en produits bio à hauteur de 50 % à partir du 1er mars 2022, et donc des locations mobilières, en fait il s'agit tout simplement du nouveau marché de modulaires, de la régularisation, je dirais même de ces locations mobilières qui nécessitent forcément une dépose pour avoir un marché public complètement, parfaitement neutre.

Et ensuite le dernier point, c'est les achats et les prestations de services en l'absence d'annulation de séjours pour envisager pardon en 2022. Donc concernant les charges personnelles, elles augmentent de 5,80 % de BP à BP, soit à peu près de 260 000 €, ça s'intègre donc l'effet d'une année pleine sur le recrutement et le deuxième point c'est l'impact des mesures exogènes, donc ça il s'agit simplement de la revalorisation de la grille, on en avait parlé lors du DOB avec, enfin qui concerne les catégories C, pour près de 70 000 €. Donc au niveau des atténuations produits pardon, elles sont en diminution d'un peu plus de 7 % avec un maintien relatif de la contribution de la ville au FPIC et une nouvelle diminution prévisionnelle de l'amende SRU, que j'évoquais tout à l'heure donc l'amende SRU, c'est pour l'absence de logement sociaux et je vous le disais on frôle les 25 %, donc on arrive enfin à répondre à l'article 55 de la loi SRU, sur le logement social. Donc enfin, au niveau des charges de gestion, il y en a pour un peu moins de 700 000 €, il faut noter trois points en particulier, la diminution d'à peu près 17 % mais qui est complètement artificielle finalement, des subventions aux associations, du fait du non-versement en 2022 de subventions exceptionnelles liées à la crise sanitaire, retenons plutôt que ces subventions sont en augmentation par rapport à une année dite classique, ce qui est l'année 2019 ils sont en augmentation d'un peu plus de 1500 €, donc pour les subventions aux associations qui augmentent.

Le versement, deuxième point, c'est le versement de la subvention, versée à l'école d'arts qui est fixé à 191 500 € contre 190 000 € en 2020, donc c'est encore une fois je

l'ai dit tout à l'heure ça provient de la chute des recettes des cours dispensés, et la nécessité aussi pour la ville de renforcer son soutien à cet établissement majeur.

Troisième point c'est la diminution de la subvention versée au CCAS pour 2021, ça n'affectera bien évidemment aucunement les ressources du CCAS, puisqu'on constate que cette réduction résulte finalement de crédits attribués au CCAS, sur des exercices précédents qui n'étaient pas consommés, et ce qui induit donc la constitution d'un excédent de fonctionnement qui est considérable, mais pas justifiable étant donné la vocation d'un CCAS. Donc cette diminution a simplement pour but de revenir à une situation plus classique on va dire. Donc, il y a une somme aussi de 300 000 € qui est versée au titre des dépenses imprévues, elles sont imprévues, mais on les quand même estimées pour trois titres donc l'augmentation des prix de l'énergie dans le contexte qu'on connaît sur les marchés, de manière similaire, donc un ajustement des prévisions en électricité et gaz dans le cadre du protocole avec la société Dalkia sur le chauffage, et enfin, le dégel du point d'indice qui a d'ores et déjà été annoncé par le gouvernement.

S'agissant donc des recettes de fonctionnement, pour le BP 2022, hors affectation de l'excédent, elles s'élèvent à 8 960 000 € un peu plus de 8 960 000 € dont 8 700 000 € de recettes réelles et 185 000 € de recettes d'ordre. Les recettes réelles donc affichent une augmentation d'un peu plus de 4% par rapport au BP de 2021. La revalorisation notable des bases évoquée à l'instant de près 3,4 % et la révision du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties auront donc pour conséquence d'augmenter la recette attendue au titre de la fiscalité directe et évidemment encore une fois on le répète cette intention elle est véritablement pour augmenter, pour intégrer l'impact de la fréquentation en hausse des services municipaux qu'on constate, et l'augmentation du coût de certains postes budgétaires, les fluides, Monsieur le maire en a parlé mais également, de la restauration s'agissant des menus bio à la cantine.

Concernant les dotations, la ville constate une nouvelle diminution des dotations forfaitaires 65 000 € encore, et une chute donc de 27 % une nouvelle fois, contre 17 % en 2021, donc la baisse des dotations continue et elle s'aggrave, même je dirai. En 2017 le montant de cette dotation s'élève à 401 000 € et en 2022 à 175 000 €, vous voyez 2017, 400 000 € et aujourd'hui 175 000 €, ça fait quand même une différence à combler.

Au niveau des produits de service, on a pour 1 100 000 €, le BP prévoit un retour à la normale du fonctionnement des services, 20 000 € sont aussi inscrits au titre de la délivrance pour les concessions funéraires, la ville offrant la possibilité aux Artiguais de pouvoir bénéficier d'une concession sur le cimetière communal.

Au titre de l'article 73, les recettes sont prévues à hauteur de 6 820 000 € dont 5 500 000 €, au titre donc des produits de la fiscalité directe qui sont en hausse de 10%, les recettes, pardon, issues de la fiscalité indirecte donc c'est la taxe sur l'électricité, la taxe locale pour la publicité extérieure, les droits de mutation, devraient connaître une légère dynamique.

Pour le chapitre 74, c'est dotation et participation donc elle s'élève à un tout petit peu plus de 900 000 €, en diminution encore une fois de 22% par rapport au BP 2021, avec notamment le renforcement de l'écrêtement qui a été précédemment évoqué pour les dotations forfaitaires.

A la section investissement, le pendant à la section fonctionnement pardon, le pendant, c'est la section d'investissement, donc au niveau des recettes un chiffre à retenir, c'est que cette section, elle s'équilibre, à 10 000 000 d'euros avec un auto-investissement qui est fort à un peu plus de 4 000 000 d'euros. Donc le budget primitif prévoit donc la souscription de deux emprunts pour 4 000 000 d'euros, l'école Feydeau, comme on l'avait annoncé dans le DOB et l'éclairage public également annoncé. Donc outre ces recettes, le BP 2022 intègre des recettes classiques, dont la taxe d'aménagement, le fonds de compensation pour la TVA.

Pour ces deux dernières recettes, qui sont donc basées sur les dépenses d'investissement réalisées sur l'année précédente, le budget prévisionnel 2022 prévoit un maintien par rapport au budget de 2021.

Enfin, le budget primitif de 2022, prévoit donc des subventions d'équipement pour 550 000 €, 556 000 € exactement, qui seront ajustées évidemment tout au long de l'exécution.

Pour ce qui concerne donc les dépenses d'investissement, et plus précisément des dépenses d'équipement, le BP 2022 prévoit un montant de 8 900 000 € ça vise les projets présentés lors du DOB, on va quand même les rappeler parce que ils sont des marqueurs importants de la politique municipale, ces trois projets d'envergure, évidemment l'éducation et l'enseignement en priorité, avec la réalisation de l'école Feydeau pour 6,3 millions d'euros, ce projet donc évidemment s'inscrit dans une démarche éco-responsable, tant en terme de consommation donc de carbone et d'énergie positive.

Deuxième projet d'envergure, c'est la transition énergétique avec l'installation des LED dont on reparlera tout de suite après, sur l'ensemble du parc non pourvu à ce stade, ou pour l'ordre du million d'euros et troisième projet d'envergure, c'est l'installation donc d'une station de chauffage bois sur le site de Feydeau, pour un peu plus de 400 000 € en remplacement de la chaudière à gaz, justement j'insiste sur ce dernier mot.

S'agissant de l'éclairage public, ces investissements laissent augurer donc des gains notables, faudrait aboutir à une économie, qui devrait aboutir à une économie de près de 68 % de notre consommation et c'est particulièrement important, et des économies en plus d'entretien, de 53 % selon notre prestataire et selon pardon, les études fournies par le syndicat départemental, donc un double effet, une économie sur la consommation et une économie sur l'entretien et la maintenance. On a présenté cette diapositive, justement qui éclaire ces gains importants.

Donc au niveau des autres dépenses d'investissement, il s'agit principalement donc de l'article 16, pour le BP 2022 prévoit donc le remboursement du capital de la dette à hauteur de 218 000 €, une ACI qui est fixée à 158 000 € et donc une enveloppe pour le PIJ à hauteur de 10 000 €.

Donc les dépenses imprévues sont néanmoins inscrites au compte 20 pour 325 000 €, on anticipe une éventuelle répercussion de la conjoncture économique sur le coût des matériaux, on constate déjà cet effet et on anticipe une aggravation justement de ces tensions, sur le prix des matériaux.

Pour le budget primitif de l'école d'arts, notre budget annexe il est équilibré donc du fait du remboursement depuis plusieurs exercices de la subvention qui est versée par la ville je vous le disais tout à l'heure 191 500 pour... 191 500 € pardon, au titre du BP 2022, pour le BP donc 2022, table sur un retour à la normale des services on espère tous, on espère au moins un retour au niveau de 2019 pour 60 000 € avec toutefois quand même une incertitude avec la résurgence de la crise sanitaire qu'on constate depuis quelques jours.

Les dépenses de fonctionnement augmentent très légèrement donc de 1,71%, 1,73% pardon, tout ça parce qu'on réintègre un effectif à 100% à l'école d'arts. En fait au final, le BP s'équilibre en dépenses et en retraite, en dépenses et en recettes, pour 266 000 € 267 000 € on rajoute les 0,50 €, tant pour la section pour la section de fonctionnement et pour 4 158 € pour la section d'investissement. Monsieur le Maire »

**Monsieur le Maire :**

« Merci monsieur Messaï, je voulais revenir refaire un petit détail, pardon pour le jeu de mot mais un petit éclairage complémentaire sur l'éclairage LED, donc l'économie c'est vrai que c'est écrit un peu petit donc le programme d'économie hein, de l'ordre de

114 000 € par an et avec surtout un taux de retour actualisé de 6 ans donc ça veut dire que c'est un investissement qui sera rentabilisé très rapidement. Il permettra donc en passant à l'éclairage LED et un système de... je cherche le terme, c'est pas de la télécommande mais voilà, de réduction progressive, on pourra commander en fait et planifier la réduction de l'éclairage LED, par exemple laisser à 100 % bien sûr, pas de 18h00 à 22h00 ou 23h00 peut être passer à 50% de 23h00 à 1h00 du matin et ensuite passer à 10 ou 20% selon les quartiers évidemment autour des bâtiments publics ou dans les centres dans le centre bourg on pourra peut-être laisser 50 % et dans les lotissements ou dans les zones où il y a pratiquement pas de circulation on pourra descendre un éclairage public qui sera beaucoup plus réduit tout en laissant une sorte de balisage lumineux ; et puis on pourra le faire en concertation avec la population pour à la fois donc pour préserver la biodiversité, et puis pour ne pas donner un sentiment d'insécurité à notre population, donc tout ça pourra être fait grâce à cet investissement, il y avait une autre option qui ont été simplement de faire de l'éclairage de nuit avec le matériel que nous avons actuellement on voit que l'économie aurait été moins importante et surtout sur long terme la partie éclairage qui continuait de se produire entre 18h00 et 23h00 faisait que cette énergie va coûter, on le sait de plus en plus cher, et donc la meilleure option parmi les trois options qui nous ont été présentées qui demande un investissement, c'est celle donc de ce qu'on appelle le programme C, avec donc ces montants d'économie d'énergie importants.

Je voulais juste dire un mot sur la notion de dépenses imprévues qui avait été évoquée concernant le chauffage. La différence entre une dépense imprévue et une provision, c'est qu'une dépense imprévue, c'est qu'on imagine qu'on aura une dépense et on n'a pas de certitude. Dans le cas du chauffage qui n'avait pas été réglé notamment en 2019, il y avait effectivement une dépense imprévue mais elle n'a pas été transformée en un mandat qui était une provision. Donc il y avait bien inscrit une dépense imprévue, sauf qu'elle n'a pas été traduite administrativement enfin comptablement dans les faits, en fin d'année sachant que le chauffage avait été consommé, même si on ne connaissait pas le montant détaillé de la facture, il aurait fallu prendre une provision alors ça n'a pas été fait, je ne dis pas que c'est pour des raisons de cacher quoi que ce soit, ou voilà, que c'est probablement une maladresse qui a été réalisée à l'époque, simplement c'est la différence, cela avait été évoqué, notamment par monsieur Teyssier, lors du débat d'orientation budgétaire, c'est une différence entre la dépense imprévue et la provision, donc la dépense imprévue en fin d'année si la dépense n'a pas eu lieu, c'est comme si vous prévoyez je ne sais pas, de partir en vacances en fin d'année, finalement vous ne partez pas en vacances, vous pouvez réutiliser l'argent l'année prochaine puisque ça n'a pas été utilisé, par contre, si votre voiture tombe en panne, vous allez chez le mécanicien et vous lui dites faites-moi la réparation, et puis je payerai ce qu'il faut parce que j'en ai besoin, là vous avez une dépense qui est engagée et donc vous devez provisionner garder de l'argent sur votre compte, pour pouvoir payer le garagiste pour récupérer votre voiture, donc c'est la différence entre la dépense imprévue et la provision, et donc il manquait bien dans nos caisses de l'ordre de 4 à 500 000 € pour payer le chauffage, que nous sommes en train de payer depuis deux ans. Y-a-t-il des questions ? je ne sais pas qui a levé la main en premier ? Alors monsieur TEYSSIER »

**Monsieur Thomas TEYSSIER :**

« Merci Monsieur le Maire, donc je vais essayer de faire court puisque nous sommes toujours pris par l'heure, donc j'aurais quatre questions et une remarque, oui je vois que tout le monde approuve visiblement, l'heure tarde, l'heure tourne. Alors, la première question, elle va être pour monsieur Naud. Monsieur Naud, sur les opérations d'équipement 18 et 19 concernant la jeunesse et école restauration scolaire, il y a 0, y-a rien cette année, vous pouvez me l'expliquer ? »

**Monsieur le Maire :**

« Je vous en prie, posez vos quatre questions et ensuite je donnerai la parole »

**Monsieur Thomas TEYSSIER :**

« Ah ben »

**Monsieur le Maire :**

« Aujourd'hui, non mais monsieur Teyssier, vous n'avez peut-être pas l'habitude »

**Monsieur Thomas TEYSSIER :**

« Bon dans ce cas-là, bien écoutez »

**Monsieur le Maire :**

« Posez vos questions »

**Monsieur Thomas TEYSSIER :**

« Pas de problème, je vais poser la deuxième à Monsieur Verdon donc sur le poste 61524 qui concerne l'entretien des bois et forêts, je constate que ça a été multiplié par deux et demi sur le budget donc j'aimerais également une explication. La troisième question, elle va concerner les contrats de prestation de service, alors c'est un peu inquiétant en ce moment c'est une chose dont on parle beaucoup, et on constate une augmentation de 30 % donc je sais bien que nous avons fait l'apologie, de monsieur Macron, qui a redonné de l'argent aux contribuables mais j'aimerais bien savoir si vous faites appel à un de ses cabinets de conseil ? La quatrième question, elle concernera monsieur Messaï, nous avons parlé de l'augmentation du point d'indice je pense que tout le monde sait de combien elle est, elle est de 0.2 % donc j'aimerais que monsieur Messaï me fasse le calcul avec la masse salariale actuelle à combien va se monter l'augmentation du point d'indice sur le budget ?

Voilà ça ce sont les quatre questions et après la remarque c'est, vous avez été élu en 2020, donc je vois que vous parlez tout le temps de la dotation de fonctionnement de l'année 2017, de l'année 2016, et cetera. Quand vous avez été élu, j'imagine que vous avez prévu un plan pluriannuel par rapport aux dotations de l'Etat en 2020 et non pas par rapport aux dotations de l'Etat en 2014, donc il serait bien d'arrêter de parler du passé et de se concentrer sur le mandat actuel, maintenant j'attends la réponse aux quatre questions. »

**Monsieur le Maire :**

« Bien y-a-t-il d'autres questions ? monsieur Chollet ? Je vais prendre la liste des questions, puis je vous ferai une réponse donc, Monsieur Chollet, pardon, monsieur Colombo avait levé la main avant monsieur Chollet, je pense, allez-y monsieur Colombo »

**Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :**

« Oui, alors déjà faire une petite remarque Monsieur le Maire, l'année dernière à la même période je vous avais fait la remarque à la demande, vous savez que il y a la loi depuis 2019 qui impose avant qu'on regarde le budget pour le BP, de communiquer aux élus, l'état annuel des indemnités perçues par les élus locaux. Nous sommes donc ce soir réunis pour analyser le BP et on a on n'a pas été destinataire de l'état annuel des indemnités perçues par les élus, donc comment on, qu'est-ce qu'on fait ?

**Monsieur le Maire :**

« Alors monsieur Colombo, donc elles n'ont pas évolué par rapport à l'année dernière donc c'est pour cela... »

**Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :**

« C'est pas...oui...pardon, allez-y »

**Monsieur le Maire :**

« Elle n'ont pas évoluées par rapport à l'année dernière, pas de difficulté particulière sur ce sujet-là »

**Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :**

« Alors c'est pas une question d'évolution, c'est que c'est une question que ça doit être diffusé, avec l'état annuel, avec les indemnités, les remboursements de frais, tout doit être publié et diffusé aux élus avant l'examen du BP »

**Monsieur le Maire :**

« Et bien ça n'a pas été fait, donc voilà c'était pas très grave puisque vous savez exactement quels sont les éléments, ce sont les mêmes que l'année dernière, donc il n'y pas de volonté de »

**Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :**

« Non mais la totalité des indemnités c'est pas que les indemnités d'élus de Maire, c'est toutes les indemnités monsieur le Maire »

**Monsieur le Maire :**

« Mais ce sont les mêmes que l'année dernière, je vous réponds monsieur Colombo »

**Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :**

« Sauf que l'année dernière vous nous avez donné qu'une partie »

**Monsieur le Maire :**

« Ah non ça c'est votre interprétation monsieur Colombo, voilà, mais qu'est-ce que vous cherchez à savoir au travers de cette... »

**Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :**

« Juste faire respecter la loi, la loi elle est pour tout le monde Monsieur le Maire »

**Monsieur le Maire :**

« Très bien »

**Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :**

« La loi c'est pas moi qui l'ai faite, elle dit bien que depuis 2019 tous les élus doivent publier avant l'examen du budget primitif, doivent diffuser les indemnités perçues par les élus locaux, c'est pas moi qui l'ai écrit, voilà, c'est comme ça, ça s'appelle la transparence elle est pour tout le monde »

**Monsieur le Maire :**

« Bien avez-vous d'autres questions ? »

**Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :**

« Oui bien sûr, après sur le budget il y a il y a quelques questions, et alors déjà sur le fonctionnement vous nous expliquez c'est écrit noir sur blanc que vous cherchez la sobriété dans les dépenses, et pour cela vous proposez quoi, vous proposez que chaque dépense soit justifiée, bah excusez-moi c'était pas le cas jusqu'à présent elles sont pas justifiées les dépenses, mais c'est quand même, je suis vraiment en tout cas heureux de voir qu'on va justifier les dépenses qui sont faites, si c'est ça la solution c'est sûr, que, il va falloir monter les impôts. Après vous nous expliquez que certaines dépenses sont incompressibles, la masse salariale, les fluides, et on peut en discuter parce que vous avez d'ailleurs vous vous l'avez très bien fait, vous avez un projet de chaudière à bois biosourcé, qui va faire baisser justement le coût des fluides puisque le bois biosourcé est bien moins cher que le gaz, donc vous voyez bien que c'est pas incompressible ; et deuxièmement et vous parlez aussi des assurances, excusez-moi les assurances, là il va falloir m'expliquer parce que en deux ans les primes d'assurance ont augmentées de 200 %, 200 % monsieur le Maire, et vous nous expliquez ça par la sinistralité, mais à un moment donné est-ce qu'on va pouvoir lancer un appel d'offres pour essayer de voir si on peut pas trouver mieux ailleurs, parce que à un moment donné on va avoir des problèmes, moi en tant que particulier si mon assureur me propose une augmentation de 200 %, je vais vite aller quand même m'inquiéter de savoir si je peux pas trouver mieux ailleurs. Donc des dépenses incompressibles qui ne sont pas réellement incompressibles, monsieur le Maire, on peut les compresser, on peut les analyser et on peut y réfléchir sereinement, je pense qu'il y a des économies, quand je vous disais qu'il y a des économies à faire, on peut en faire.

Sur les investissements, bein on a une grosse nouveauté en 2022 on a 9 000 000 € d'investissements prévus 9 000 000 €, c'est énorme mais ne vous réjouissez pas trop vite parce que dans ces investissements il y a la dépense du chapitre 25 c'est l'école Feydeau pour 6 500 000 €, mais monsieur le maire lors du DOB, vous nous avez expliqué que vous aviez fait un PPI, d'ailleurs vous avez même refusé de nous donner le contenu de ce PPI, chose que normalement il doit être présenté au débat d'orientation budgétaire vous ne l'avez pas fait, vous avez juste dit que vous en aviez fait un, et que c'était secret. Je rappelle quand même que cela s'appelle un programme pluriannuel d'investissement et qui permet quand même à un principe d'annualité donnant à la collectivité un moyen de contrôle sur le budget réel, sur le budget, et en effet les dépenses d'investissement tel qu'une école, telle que vous la prévoyez ne sont pas prévus sur une seule année donc, du fait de nous prévoir dans le budget 2022, 6 500 000 € sur l'école Feydeau, fait déjà que c'est un budget insincère Monsieur le maire, parce que vous allez pas dépenser les 6 500 000 d'euros sur l'année 2022, surtout que vous avez soi-disant fait un PPI, donc là nous avons un problème.

Autre problème, et là je vous demande comment on va faire pour analyser le budget, parce que sur le compte administratif vous nous parlez de 140 agents, équivalent temps plein, ce qui correspond à peu près à ce qu'on a vécu, et par contre dans le BP 2022 on monte à 178 je pense qu'il doit y avoir des erreurs et des coquilles dans le document, parce que 178 avec seulement, seulement, 5,8 % d'augmentation de la masse salariale, on a un problème. Si surtout on ne compte pas les 0,2 d'augmentation du point pour les fonctionnaires, donc effectivement je crois qu'on a un souci Monsieur le Maire, je sais pas, est ce qu'on va continuer à observer le budget, parce que là, en l'état, 178 agents dans le BP c'est pas possible. »

**Monsieur le Maire :**

« Monsieur CHOLLET »

**Monsieur Mathieu CHOLLET :**

« Merci Monsieur le Maire, donc je vais poser également quatre questions, puis j'aurai une remarque à formuler s'il vous plaît, alors je vais commencer moi par la page 15 sur la M14, donc le budget primitif, l'alimentation, donc on est sous le chapitre 60623 pour être très précis, donc c'est l'alimentation, donc on a une augmentation en valeur de 46 267 € donc on suppose que c'est lié au passage au bio, la question qui est liée à cette remarque quel est le coût de revient aujourd'hui du repas et c'est à dire que ce coût de revient et donc le prix de cession auprès des Artiguais va certainement augmenter ?

Je voudrais également vous interroger s'il vous plaît sur le versement organisme de formation c'est le chapitre 6184, on voit une baisse de je suis, dans le détail des dépenses, en faveur des organismes de formation de moins de 9000 € ce qui fait 27,48 % donc est ce qu'on a moins formé nos agents ?

Il y a la partie également apprenti rémunération, on est à 5 619 € et on est à 24 489 € ce qui fait presque 19 000 € d'augmentation, soit 335 % donc là il faudrait que vous vous m'éclairiez ?

Et puis par rapport à la partie budget de formation versé aux organismes j'ai également, une interrogation assez forte, c'est le chapitre 6535 on est à 7 100 € pour 140 agents ou 178 je ne sais pas, et là on est à 1500 € donc est-ce que cela veut dire qu'on forme moins nos agents ? Donc je ne sais pas, on peut également s'interroger et puis donc je vais faire le relais des propos de monsieur Colombo à savoir que vous nous avez effectivement dit non, en ce qui concerne le PPI, donc je vous demande Monsieur le Maire, s'il vous plaît, conformément à ce que la CADA précise hein, c'est à dire que le site officiel indique, que le plan pluriannuel d'investissement d'une commune est un document administratif communicable, donc je vous demande, nous, au nom du groupe « Ensemble pour Artigues » conformément à l'article L 21-26 du code général de CGT de nous communiquer au prochain conseil municipal, le plan pluriannuel d'investissement. Je vous en remercie »

**Monsieur le Maire :**

« Bien, je vais juste répondre à la dernière question, bien écoutez monsieur Chollet, ce que je propose c'est que vous fournissiez le PPI, de l'équipe précédente comme ça on verra s'il y a une évolution.

**Monsieur Mathieu CHOLLET :**

« On n'en a pas »

**Monsieur le Maire :**

« Ah vous n'en aviez pas, donc c'est pas obligatoire en fait, donc si vous n'en aviez pas ce n'était pas obligatoire en fait, d'accord, très bien. Donc le PPI, c'est »

*Prises de paroles sans micro, inaudibles*

**Monsieur le Maire :**

« Messieurs si vous parlez en même temps que moi, Messieurs si vous parlez, Monsieur, je vous ai donné la parole donc »

**Monsieur Thomas TEYSSIER :**

« Monsieur le maire, non je ne peux pas accepter un tel mensonge je parle suffisamment assez fort pour que tout le monde m'entende toute façon »

*Coupure des micros de la salle, pendant quelques secondes*

**Monsieur le Maire :**

« Monsieur Teyssier, je ne vais quand même pas vous faire expulser de la salle. Monsieur Teyssier, s'il vous plaît, nous parlons, nous parlons dans l'ordre et sinon les enregistrements ne servent à rien, monsieur Colombo va encore me dire »

**Monsieur Thomas TEYSSIER :**

*Prises de paroles sans micro, inaudibles*

**Monsieur le Maire :**

« Monsieur Teyssier, est ce que l'on peut s'exprimer courtoisement chacun à son tour, vous n'êtes pas obligé de vous énerver comme ça, parce que simplement je vous demande quel était votre plan, vous me dites qu'il n'y avait pas, donc ce n'est pas obligatoire, nous faisons en interne un document que nous appelons plan pluriannuel d'investissement, qui sert à prévoir la gestion voilà, donc c'est un élément de gestion interne, il n'y a pas d'obligation à ce qu'il soit fourni, bon donc laissez-moi s'il vous plaît terminer, vous reprendrez la parole ensuite, si vous le souhaitez.

Bon je ne vais pas répondre au point par point à toutes vos questions qui sont des questions détaillées donc vous avez la possibilité voilà, sur chacun des chapitres pourquoi, voilà c'est une question d'ensemble, alors je vous remercie de remarquer qu'effectivement on fait enfin, ce qui n'a pas été fait pendant des années, et je crois que nos concitoyens seront quand même assez satisfaits d'apprendre, que leurs enfants vont pouvoir avoir plus de bio à la cantine, donc ça c'est, je remercie au passage aussi madame Corine Lesbats, qui a travaillé sur ce sujet-là, et monsieur Bertrand Naud.

Voilà donc nous avons un budget qui est effectivement orienté vers la transition écologique, à la fois et puis cela sera détaillé dans le prochain journal municipal, à la fois une école qui aura un aspect vraiment vertueux sur le plan écologique, avec, je répète le terme de zéro artificialisation nette, et je remercie madame Ryckbosch de nous avoir permis de détailler la dernière fois, donc il n'y aura pas d'artificialisation des sols, une consommation d'énergie très faible, une chaudière au bois, qui va permettre en effet de pouvoir se passer du gaz à effet de serre et aussi à effet de guerre comme disait Pierre Hurmic. L'éclairage LED donc, on exposait ce projet-là, donc il va pouvoir aussi permettre de faire des économies et donc un maintien des services à la population dans son ensemble, et pour cela effectivement il faut parfois faire un petit peu quelques économies, surtout que vous nous reprochez d'essayer de trouver des ressources, donc voilà moi je fais le maximum pour avoir un budget équilibré et les Artiguais voient effectivement des évolutions, ils ont vu l'année dernière le poste de police municipale qui s'est installé, ils ont vu à BEL AIR, et nous en reparlerons un petit peu après, une occupation transitoire, qui marche, qui fonctionne, qui redonne de la vie dans cette commune, ils vont voir l'école donc qui va sortir ils vont voir les éclairages publics qui vont être modifiés, donc notre programme municipal se met en place, ils auront probablement l'année prochaine une halle de marché, voilà donc tout ça se met en place, c'est donc l'orientation de ce budget.

Alors après effectivement, vous pouvez avoir des questions point par point, à ergoter de ci de là, je pense que ce n'est pas l'objet réellement, et nous avons eu le débat d'orientation budgétaire la dernière fois.

Je dirai juste un mot sur le fait que le budget alors monsieur Colombo, vous vous offusquez de voir que le budget réel ne sera pas réalisé, effectivement c'est tout le temps comme ça, lorsqu'on fait un emprunt on fait cette année et on voit que déjà, on commence à avoir des évolutions dans le prix, dans le coût de l'emprunt, donc nous faisons l'emprunt cette année, on va pas tronçonner l'emprunt, en faire une partie cette année en fonction des dépenses, qui auront lieu pour la maîtrise d'œuvre, nous faisons l'emprunt global cette année, bien sûr cette somme là il faut la positionner en face d'une dépense, et la dépense, et bien manifestement c'est la dépense de l'école. Donc vous

avez raison, il ne sera pas réalisé cette année et nous ne pouvons pas, nous n'avons pas un compte qui s'appelle dépenses diverses sur lequel on pourrait mettre les 4 000 000 € d'emprunt même s'ils ne seront décaissés que l'année prochaine, donc ça a été le cas les années précédentes, et c'est tout à fait normal, et c'est pas une question de d'insincérité du budget, ça sera simplement des reports sur l'année prochaine. Voilà donc je peux pas vous répondre dans le détail sur toutes les questions, on a pris note et on fera le nécessaire, et puis donc la notion d'opérations par contre c'est vrai qu'on va se limiter sur cette notion d'opérations, qui n'ont pas toujours un intérêt très important. Alors madame Ryckbosch »

**Mme Claire RYCKBOSCH :**

« Juste un petit mot Monsieur le maire, je voulais juste vous rappeler, parce que vous le savez que sur les six élus « d'ensemble pour Artigues » nous sommes trois c'est à dire la moitié, de n'avoir pas fait partie de la municipalité précédente et je vous avoue que moi vous entendre tout le temps répondre, dans la municipalité précédente vous avez fait ceci vous avez fait cela, pour moi ce sont pas des réponses, moi ce que j'attends de vous, ce sont des réponses d'avenir et pas des réponses de passé, voilà nous nous n'y étions pas donc je me sens pas concernée »

**Monsieur le Maire :**

« Très bien Madame Ryckbosch, j'entends, mais effectivement il y avait dans votre équipe trois adjoints de l'équipe précédente, mais ça c'est la vie, mais c'est pour ça Madame Ryckbosch, que je vous ai répondu sur notre programme et sur ce que nous allons faire, de ce que nous avons déjà fait, que nous sommes en train de faire, la politique elle est claire, vous parliez du PPI, voilà on est là-dedans, la création d'une école, la création de la halle de marché, l'installation du poste de police municipale, nous allons aussi rénover et ça vous l'avez vu, la médiathèque, le gymnase, voilà donc il y a un programme, il y a des choses qui se déroulent, nous allons faire BEL AIR, nous avons fait des choses et nous en ferons encore, donc c'est l'esprit de ce budget, c'est ça qu'il faut retenir plutôt que d'ergoter sur un détail de ci de là, les contrats de prestations de service.

Alors effectivement monsieur Teyssier, j'entends votre sens de l'humour peut être ou de l'ironie, non simplement aussi, il n'y a pas eu de contrat notamment sur les modulaires, qui ont été faits en bonne et due forme, donc aujourd'hui nous avons des prestations de service qui correspondent aussi à la dépose des modulaires, et à la repose des modulaires, pour avoir un marché qui corresponde réellement aux besoins, qui n'a pas été anticipé non plus dans les années précédentes.

Voilà, primes d'assurance, alors si, il y a une question quand même Monsieur Colombo, primes d'assurance, le contrat a été renouvelé l'année dernière et les primes d'assurance effectivement ont doublées, elles étaient issues du passé, c'est à dire que quand on renouvelle un contrat d'assurance, si vous avez des accidents, c'est comme chez vous, si vous avez des accidents, des sinistres, merci, si vous avez des sinistres et bien votre prime d'assurance elle augmente, donc là je n'ai pas d'autre choix nous avons eu, et il y avait une commission, une CAO qui s'est réunie, alors il me semble que c'était monsieur DAUVILLIER, qui était présent, il n'est pas là pour en témoigner mais il était là, et quand les assureurs, toutes les assurances, et c'est un marché public est tout à fait régulier vous propose des tarifs et vous n'avez pas d'autre choix que d'accepter le prix qui est proposé, ou alors de baisser les prestations donc moi j'ai demandé, en effet aux équipes de ne pas déclarer toujours le moindre carreau cassé ou le moindre accident, ou accrochage sur les voitures, pour essayer de revenir à quelque chose de plus normal, voilà, donc c'est la sinistralité de la commune dont on hérite. Je ne sais pas s'il aurait été possible de faire autrement, mais c'est la réalité des choses, donc je sais, je pense qu'avec un coup de baguette magique, puisque vous avez la réponse et toutes les solutions, monsieur Colombo, et d'ailleurs j'ai l'impression que vous avez un peu plus

de mal que moi à séduire, et à convaincre les Artiguais, sinon vous seriez à ma place, mais je vous laisse répondre à ce sujet »

**Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :**

« Je vous remercie Monsieur le Maire, et pour votre jugement qui est gratuit et je pourrais aussi vous apporter des choses aussi comme ça, mais ça fera pas avancer le schmilblick, on n'est pas là pour porter des jugements sur les uns sur les autres, et je ne pense pas en avoir porté sur vous, monsieur, donc ça fait rire quelqu'un ? Non ? Bon, je peux continuer, je vous remercie.

Premièrement Monsieur le Maire, je suis content d'apprendre aujourd'hui, que l'année dernière les assurances, les compagnies d'assurance ont été renouvelées et qu'il y a eu un appel d'offres, parce que cela nous a pas été présenté, je vous rappelle que nous, nous faisons pas partie de la commission d'appel d'offres, et que ça nous a pas été présenté en Conseil municipal, donc on ne le sait pas, tout comme le renouvellement du contrat pour la restauration scolaire qui a été renouvelé, et qui n'est pas passé en Conseil municipal donc on ne le sait pas, donc je vous remercie ça c'est sûr, on ne peut pas deviner les choses, et on n'est pas à votre place effectivement.

Monsieur le Maire, je vous rappelle qu'un PPI, effectivement, ce n'est pas obligatoire, mais quand on en fait un, il faut aller jusqu'au bout du PPI, c'est à dire que quand vous vous annoncez en débat d'orientation budgétaire que vous avez fait un PPI, et bien vous avez l'obligation de le présenter. Si Monsieur le maire, si, si, vous avez l'obligation de le présenter, autrement il fallait pas en parler, je suis désolé, mais soit il existe soit il n'existe pas, mais je pense qu'il n'existe pas vraiment, parce autrement vous auriez pas mis les 6 500 000 € de l'école, le coût total de l'école dans le budget 2022.

Autre chose, sur le chapitre 22, vous en avez parlé un petit peu sur les dépenses imprévues, 300 000 € de positionnées dessus, je me demande quelles sont les dépenses imprévues, qu'on pourrait avoir pour ce montant-là, alors qu'on a on n'avait rien prévu jusqu'à présent, dans ce chapitre-là, et je vous rappelle quand même que le fonctionnement de ce chapitre, qui n'est quand même pas des plus démocratique, puisque ça vous permet de pouvoir dépenser les 300 000 € par arrêtés municipaux et de nous en faire part qu'après coup, dans les décisions du maire, donc ça fait quand même une belle somme, pour des dépenses imprévues, j'espère quand même qu'on n'aura pas à s'en servir, et que ça pourrait être reversé l'année d'après.

Autre chose, sur les investissements de 2021, il y a eu quand même des investissements, et vous en parlez-vous-même, que vous êtes fier de présenter un chapitre, sur l'éducation et sur la sur la jeunesse, avec la nouvelle école, mais rappelez-vous quand même, que sur le budget 2021, vous avez annulé des investissements qui étaient fait pour les écoles, dont l'insonorisation de l'école actuelle, que vous avez même pas reporté pour 2022, vous l'avez même pas représenté, donc c'est tombé à las, ça a disparu complètement, on en parle plus de l'insonorisation, ils ont qu'à se mettre des bouchons dans les oreilles, on en parlera plus tard.

Autre chose Monsieur le maire, je suis quand même déçu, parce que vous avez augmenté les impôts de la taxe foncière et vous baissez la subvention du CCAS, alors oui je l'entends, ce n'est pas c'est juste le fonctionnement et c'était le montant qui était alloué, pour le renouvellement du véhicule, mais on aurait pu les laisser les 19 000 €, les 6 %, parce que je pense que vous allez avoir une augmentation des bénéficiaires qui vont venir frapper à la porte, parce que la crise est telle, actuellement, que, on va avoir vraiment des difficultés, et on va rencontrer des Artiguais qui seront en difficulté parce qu'il n'y a pas que des riches, des multi-proprétaires, monsieur, sur Artigues, la preuve vous le savez, la taxe sur la loi SRU est en diminution, on s'approche du taux de logements sociaux sur la commune, et je m'en félicite, donc on va avoir des difficultés supplémentaires, mais je trouve ça dommage qu'on l'est pas renouvelé. Voilà après un débat d'orientation budgétaire, c'est une chose, présenter un budget ça a aussi un

débat, et je suis surpris et choqué, que vous nous refusiez le débat, et de répondre aux questions chapitre par chapitre, on pourrait très bien vous demander de voter par chapitre d'ailleurs, donc si vous voulez on peut s'amuser à ça, on va y rester très longtemps, et il y a pas besoin de le voter, c'est dès qu'il y en a un qui demande on le vote par chapitre, donc faut à un moment donné, faut savoir répondre et puis arrêter de prendre les gens de haut, et arrêter de porter des jugements, je vous permets pas et je n'accepterai plus, que vous portiez des jugements, monsieur, les Oh et les réflexions sont de trop »

**Monsieur le Maire :**

« Alors, deux points, concernant l'assurance, donc ça a été présenté dans les décisions du Maire, de manière tout à fait claire et transparente, donc et ce n'est pas de cette année donc, c'est arrivé déjà l'année dernière, donc je sais pas pourquoi vous ressortiez cette année, le sujet des primes, donc je voulais réexposer tout simplement concernant l'insonorisation des écoles, Ben écoutez, si, ça été fait, mais il suffit de vous rendre, enfin il suffit monsieur Colombo, il suffit de vous rendre et ça a été, d'ailleurs j'ai eu le compte-rendu des écoles, que j'ai eu dans la journée je crois, monsieur Naud peut vous le confirmer, enfin tout le monde peut vous le confirmer, il y a eu une insonorisation du restaurant scolaire, ça a été fait, les matériels sont installés, sont en place, donc il suffit d'y passer ça a été fait, donc on va pas vous faire un compte-rendu chaque fois qu'on fait, alors merci de reconnaître que effectivement, on fait des choses, donc oui il y a des choses qui avancent, vous avez peut-être du mal à tout voir et à tout suivre, mais ça je peux le comprendre, moi-même je n'ai pas des fois le détail de tout ce qui est fait, de tout ce qui est programmé, donc voilà donc ça, ça a été fait il n'y a pas de sujet là-dessus.

Bien, je vous propose donc de passer au vote, je propose de passer au vote Messieurs, Mesdames »

*Prises de paroles sans micro, inaudibles*

**Monsieur le Maire :**

« S'il vous plaît le débat pour moi est terminé, je vous propose, le débat d'orientation a eu lieu, le budget... alors une dernière question Monsieur Chollet, je vous l'accorde »

**Monsieur Mathieu CHOLLET :**

« J'ai juste une question d'ordre pratique Monsieur le Maire, donc dans la mesure où vous n'êtes pas forcément enclin ce soir à vouloir répondre à toutes les questions, puis-je imaginer en parlant à mon nom et au nom du groupe, que si j'adresse un mail à Monsieur PERRÉ, le directeur de cabinet, que nous puissions avoir une réponse, par rapport à l'ensemble des questions que nous souhaitons vous poser »

**Monsieur le Maire :**

« Alors monsieur Chollet, vous pouvez bien sûr poser des questions au directeur de cabinet, et nous ferons les réponses, si c'est une question technique, sur un chiffre, voilà, après si c'est une question politique, pourquoi avez-vous augmenté ceci ou cela, cetera voilà »

**Monsieur Mathieu CHOLLET :**

« Merci, non, non, c'est des questions pour comprendre »

**Monsieur le Maire :**

« Le budget est effectivement il y a des arbitrages à faire, vous le savez, donc oui, d'un côté j'entends bien que vous souhaiteriez que, moi aussi j'aimerais beaucoup que, tous les personnels soient mieux payés, que nous ayons beaucoup plus d'effectifs partout, et qu'en plus les impôts diminuent, mais ça, ça n'existe pas, ça n'existe pas et que des investissements extraordinaires soient faits. Donc, nous répondrons bien sûr aux questions s'il y a des choses qui sont techniques, que vous n'avez pas bien pu percevoir au travers du budget, je n'ai pas de difficulté avec ça, mais comprenez bien que chaque ligne, chaque élément du budget, que vous avez détaillé sur lequel vous pouvez poser une question, je ne peux pas avoir toutes les réponses, ici, on peut pas avoir toutes les réponses en séance, mais bien sûr nous vous répondrons sur ce sujet-là.

Bien je vous propose de passer au vote messieurs, mesdames, alors nous passons au vote donc pour le budget »

**Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :**

« Monsieur le maire, vous n'avez pas répondu à mes questions ? »

**Monsieur le Maire :**

« Mais monsieur Colombo, c'est moi qui fais,

**Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :**

« Oui »

**Monsieur le Maire :**

« Je ne suis pas obligé de vous redonner la parole autant que vous le voulez, c'est moi qui décide »

**Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :**

« Mais répondez au moins aux questions, je vous ai posé une question »

**Monsieur le Maire :**

« Non, Monsieur Colombo »

**Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :**

« Je vous ai posé une question sur le problème du budget, sur les chiffres, sur l'état des agents, de l'état du personnel, dans votre budget prévisionnel qui est à 178, qu'est-ce que vous en dites de ça, qu'est-ce que vous m'avez porté comme réponse, on ne va pas voter quelque chose qui ne correspond pas à la réalité Monsieur le maire, il faut m'apporter une réponse à ça »

**Monsieur le Maire :**

« Monsieur Colombo, je vous apporte une réponse à ça, je n'ai pas la réponse sur le chiffre qui est donné ici, je ne sais pas de quoi vous parlez, donc nous vous apporterons la réponse en séance »

**Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :**

« Mais on ne peut pas voter quelque chose après avoir vu ça »

**Monsieur le Maire :**

« Monsieur Colombo, de toute façon ce n'est pas très grave »

**Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :**

« Non, vous avez la majorité »

**Monsieur le Maire :**

« Je devine quel est votre vote, depuis des années que vous êtes ici, je devine quel est votre vote, voilà, donc nous passons au vote de ce budget, Messieurs-Dames, s'il vous plaît »

**Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :**

« Encore un jugement »

**Monsieur le Maire :**

« Donc nous passons au vote, alors pour le budget donc délibération qui est contre ? Huit Qui s'abstient ? Personne Qui est pour ? vingt-et-un Donc à la majorité le budget est adopté je vous en remercie »

### **2022 - 19 - Attribution du solde des subventions aux associations Artiguaises pour l'exercice 2022**

**Monsieur le Maire :**

« Alors délibération suivante, Monsieur Messaï, donc la c'est délibération numéro 19 donc attribution du solde des subventions aux associations artiguaises pour l'exercice 2022 »

**Monsieur Karim MESSAÏ :**

« Merci Monsieur le Maire, les quatre prochaines délibérations sont des délibérations concernant les attributions de sol donc aux associations pour la 19, au CCAS pour la numéro 20, à l'école d'Arts pour le numéro 21, et aux coopératives scolaires pour la 22.

Donc je rappelle en introduction de ces quatre prochaines délibérations qu'il s'agit donc, que cela fait suite plutôt, à la délibération du 15 décembre 2021 qui a octroyée 50 % de subventions en prévision de l'année 22 et qu'il s'agit aujourd'hui d'attribuer les 50% restants au solde de ces subventions. Donc je reprends donc le cours, la numéro 19 concernant les subventions aux associations, il vous est proposé donc d'approuver le versement de ce solde de 50 % aux associations Artiguaises, dans les conditions qui ont été précisées en annexe de la délibération, Monsieur le Maire »

**Monsieur le Maire :**

« Oui y a-t-il des questions ? Non je n'en vois pas, écoutez je vous propose de passer au vote donc qui est contre ? Personne Qui s'abstient ? Non plus, à l'unanimité la délibération est adoptée, je vous en remercie.

Donc la délibération suivante numéro 20 de 2022, c'est l'attribution du solde de la subvention au CCAS, Monsieur Messaï, toujours »

## **2022 - 20 - Délibération relative au versement du solde de la subvention CCAS**

### **Monsieur Karim MESSAÏ :**

« Merci Monsieur le Maire, donc dans la même veine que la précédente délibération et dans les deux à venir, il vous est proposé, donc il est demandé au Conseil municipal d'approuver le versement du solde de la subvention pour 2022 au CCAS pour un montant de 137 387,50€ portant donc la subvention globale pour l'année 2022 à 294 000 € Monsieur le Maire »

### **Monsieur le Maire :**

« Oui, Y-a-t-il des questions ? Monsieur Colombo »

### **Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :**

« Pour notre part nous allons nous abstenir sur cette délibération, puisque comme je vous l'ai dit tout à l'heure nous trouvons que vous n'auriez pas dû baisser la subvention du CCAS pour cette année, il aurait été préférable de la maintenir au montant de l'année dernière »

### **Monsieur le Maire :**

« Oui, donc il n'est pas interdit d'imaginer qu'en cours d'année si effectivement nous avons une arrivée importante, notamment de réfugiés d'Ukraine et qu'il fallait alors je ne sais pas dans quelle mesure ils auraient accès à l'épicerie solidaire, ou à d'autres choses à ce moment-là il sera toujours possible de passer par une décision modificative. Nous avons évoqué divers sujets tout à l'heure, l'augmentation du point d'indice les 10 milliards d'euros que peut être le futur président de la République, ou un des candidats estime faire rembourser, ou faire économiser aux communes, donc il y aura des décisions modificatives il y en a toujours, c'est difficile de prévoir en début d'année ce qui peut se passer, surtout avec l'incertitude que nous avons aujourd'hui, donc bien sûr que si il y avait des besoins tels, que nous devons augmenter la subvention du CCAS nous le ferions mais aujourd'hui voilà ça semblait pas nécessaire de thésauriser puisque le CCAS n'a pas vocation et n'a pas la possibilité d'investir et je rappelle que nous avons eu la livraison du véhicule électrique moderne du CCAS, que nous avons imaginé prendre sur le budget du CCAS initialement parce qu'il y avait suffisamment de fonds et qui finalement a été financé par la mairie donc cette différence de subvention correspond en partie en tout cas à ce véhicule. Bien donc s'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote, donc qui est contre ? Personne Donc qui s'abstient ? Deux voix Donc qui est Pour ,je vous demande de lever la main, merci, donc vingt-sept, Merci la délibération est adoptée.

Délibération suivante, c'est la délibération numéro 21, l'attribution du solde de la subvention aux écoles d'art, à l'école d'art, Monsieur Messaï »

## **2022 - 21 - Délibération relative au versement du solde de la subvention Ecole d'Arts**

### **Monsieur Karim MESSAÏ :**

« Merci Monsieur le Maire donc délibération 21, il vous est proposé donc d'approuver le versement du solde de la subvention 2022 suite au premier 50 % versé grâce à la délibération du 15 décembre, donc pour un montant de 94 250 € qui constituerait donc avec le premier versement une subvention globale à 191 500 € »

**Monsieur le Maire :**

« Y-a-t-il des questions ? Pas de question, bien passons au vote, donc qui est contre ? Personne qui s'abstient ? Non plus, donc la délibération est adoptée à l'unanimité et je vous en remercie. Nous passons à la délibération 22 toujours monsieur Messaï, attribution des subventions coopératives scolaires pour l'exercice 2022 »

**2022 - 22 - Délibération relative à attribution des subventions aux coopératives scolaires pour l'exercice 2022**

**Monsieur Karim MESSAÏ :**

« Merci Monsieur le Maire, cette délibération est octroyée, donc cette subvention pardon, est octroyée aux coopératives scolaires sur la base de 5,50 € pour un élève inscrit dans l'école, 100 € par classe et 250 € pour le spectacle, pour un spectacle dans l'année, ce qui porte donc la subvention 2022 à 862 000 € en augmentation d'à peu près de 350 € par rapport au précédent exercice, donc il vous est demandé d'approuver ce versement pour cette année »

**Monsieur le Maire :**

« Bien y-a-t-il des questions ? je n'en vois pas, donc nous passons au vote donc qui est contre ? Personne qui s'abstient ? Non plus, donc à l'unanimité la délibération est adoptée, je vous en remercie. Délibération numéro 23, la constitution d'une provision pour dépréciation d'actifs circulants »

**2022 - 23 - Délibération relative à la constitution d'une provision pour dépréciation d'actifs circulants**

**Monsieur Karim MESSAÏ :**

« Donc, pour cette délibération encore une délibération très technique, mais néanmoins nécessaire, il est demandé donc au Conseil municipal d'autoriser la Constitution de cette provision pour la dépréciation d'actifs circulants à hauteur de 15 % du montant susceptible d'être proposé en admission en non-valeur par le comptable public. Donc soit pour une provision s'élevant à 2 997 € pour le budget principal et 452 € pour le budget annexe. Monsieur le Maire »

**Monsieur le Maire :**

« Oui donc il y-at-il des questions j'imagine que non, pas de question mais écoutez je vous propose de passer au vote, donc qui est contre ? Personne Qui s'abstient ? Non plus Et bien là délibération est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie. Délibération suivante donc je vais présenter cette délibération numéro 24, création et fermeture de poste, mise à jour du tableau des effectifs »

**2022 - 24 - Délibération relative à la mise à jour du tableau des effectifs**

**Monsieur le Maire :**

« Donc ce sont essentiellement des modifications du tableau des effectifs suite à donc, d'une part la volonté d'un agent d'être stagiairisé sans concours et puis de deux personnels qui étaient à temps complet qui ont obtenu des concours de la fonction

publique, et donc aussi de recrutement d'un agent de la médiathèque, donc vous avez la délibération qui modifie donc ce tableau des effectifs, donc simplement des changements de catégorie avez-vous des questions ? Monsieur Colombo »

**Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :**

« Oui, Monsieur le Maire, ben écoutez nous voilà rassurés puisque dans l'effectif total, on est à 140, sauf qu'on a voté un budget à 178, il y a quand même un problème, donc effectivement vous, vous n'avez pas voulu m'écouter sur le problème à corriger avant, et on a voté un budget qui n'est pas correct, voilà, alors mais en même temps on est rassurés »

**Monsieur le Maire :**

« Alors, oui il semble que dans la version papier, que vous aviez il y avait effectivement une coquille »

**Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :**

« Ce n'est pas une coquille, c'est plusieurs parce que c'est tout le tableau qui est faux, parce que j'ai remonté le 178 il est correct, j'ai tout additionné on était bien à 178, donc c'est pas une coquille donc, ou alors on nous a remis quelque chose, c'était pour voir si on suivait »

**Monsieur le Maire :**

« Très bien, donc effectivement il y avait une coquille dans le document qui vous a été transmis et il semble que l'élément qui est sur l-délibre, donc, est, lui correct. Donc je vous propose de passer au vote sur ce tableau des effectifs, donc qui est contre ? Personne Qui s'abstient ? Pas plus, donc à l'unanimité la délibération est adoptée, je vous en remercie. Je vais passer la parole à Madame Winter, pour la délibération numéro 25, l'avenant de la convention délégation de service public de la DSP avec people and baby, Madame Winter »

**2022 - 25 - Délibération relative à l'avenant de prolongation DSP de la crèche Les Rêves Bleus**

**Madame Claire WINTER :**

« Merci Monsieur le Maire, cette délibération dont concerne la prolongation de la durée de la convention de People and baby, donc c'est dû à la finalisation de la procédure de désignation donc d'un concessionnaire. La commune d'Artigues-près-Bordeaux, souhaite prolonger la présente convention pour que la procédure de désignation d'un nouveau titulaire puisse être menée à bien, sans pour autant risquer une rupture du service public, voilà c'est suite à des questionnements plus affinés, plus voilà, pour terminer bien cette procédure. Le contrat de délégation arrive à échéance en date du 31 mars 2022 et il est donc par le présent avenant prolongé, pour une durée d'un mois, jusqu'au 30 avril 2022. Donc le montant de l'avenant donc arrive à 5290,33 c'est à dire que en 2000 il était prévu 15 871 et donc le fait qu'il y ait ce mois supplémentaire on passe à 21 161, les conditions d'exécution resteront inchangées pendant la durée de l'avenant, donc le Conseil municipal après en avoir délibéré, donc décide d'approuver l'acte modificatif numéro 3, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte modificatif »

**Monsieur le Maire :**

« Y-a-t-il des questions ? Monsieur Colombo »

**Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :**

« Oui, on est quand même surpris puisque l'appel d'offres il a été normal fait par Bordeaux métropole, avec l'aide des services de Bordeaux métropole et on se retrouve à devoir prolonger d'un mois, suite à une erreur, donc c'est quand même dommageable, je le dis c'est dommageable »

**Madame Claire WINTER :**

« En fait les questionnements n'étaient pas bien affinés pas complètement finis on a préféré le prolonger plutôt que de voilà, de mettre, de le faire un petit peu, de pas le finaliser correctement, il vaut mieux faire une ré-étude à mon avis, que de voilà ne pas être correct, un mois seulement »

**Monsieur le Maire :**

« Oui et puis je pense que personne n'est infaillible, donc les services de Bordeaux métropole on préféreraient travailler comme le disait Madame Claire Winter, et prendre un petit peu plus de temps on n'était pas à un mois après sur une procédure qui est engagée, donc je vous remercie de l'appréciation que vous portez au service de Bordeaux métropole, Monsieur Colombo, ça leur fera certainement très plaisir. Je vous propose donc de passer au vote sur cette délibération, donc nous passons au vote, donc qui est contre ? Contre ? Donc personne Donc qui s'abstient ? Personne Donc à l'unanimité la délibération est adoptée, je vous en remercie. Madame Winter, donc nous passons à la délibération suivante numéro 26 »

**Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :**

« Monsieur le Maire, je vous demande la parole s'il vous plait ? »

**Monsieur le Maire :**

« Et bien je vous la donnerai Monsieur Colombo, à l'issue de la délibération 26, vous aurez tout le loisir d'évoquer le sujet »

**2022 - 26 - Délibération relative au choix du concessionnaire pour la DSP de la crèche Les Rêves Bleus**

**Madame Claire WINTER :**

« Alors là délibération 26-2022, donc concerne la délibération relative au choix du concessionnaire DSP, donc la présente délibération a pour objet de soumettre à l'approbation du Conseil municipal le choix du concessionnaire, donc qui sera chargé de la gestion de la crèche les rêves Bleus pour les trois prochaines années. Donc ce choix résulte du déroulement d'une procédure simplifiée, de concession du service public, deux sociétés se sont portées candidates, donc à l'issue de la phase de négociation l'offre finale remise par la société People and Baby, s'est révélée être la plus avantageuse au regard des critères d'appréciation des offres. Il apparaît notamment, que l'offre technique de People and baby apparaît dans l'ensemble très qualitative bien que révélant moins optimisée sur le plan alimentaire, effectivement en proposant 50 % de produits issus de l'agriculture bio dans les menus mais malgré tout ils iront jusqu'au bout avec 75 %. Le service rendu, aux usagers est très qualitatif également sur le point pédagogique, aux vues pédagogiques social un fort niveau d'inclusion également. Du point de vue financier l'offre de People and baby s'avère largement optimisée et cohérente en garantissant un niveau d'investissement élevé. Pour ces raisons donc l'offre de people and baby s'est distinguée, a fait l'objet d'un choix final de la commune

d'Artigues, il est ainsi demandé au Conseil d'approuver au regard notamment des éléments du rapport joint, à la présente délibération, le choix de la société People and Baby, comme concessionnaire du service public pour l'exploitation du multiaccueil les rêves Bleus, et d'autoriser Monsieur le maire à signer le contrat afférent pour une durée de trois ans. Nous avons remarqué également une coquille sur la page deux, comme quoi il était mentionné au 1er avril 2022, le démarrage alors qu'on vient de parler de la prolongation, ce sera au 1er mai 2022, les services donc administratifs corrigeront cette coquille, désolée »

**Monsieur le Maire :**

« Bien y-a-t-il des questions ? Monsieur Colombo, je vous donne la parole »

**Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :**

« Oui tout d'abord Monsieur le Maire, je voudrais vraiment que cesse ces interprétations de jugement, je n'ai pas jugé le travail des services de la métropole j'ai juste dit que c'était quand même dommage, qu'on passe par la métropole pour faire des appels d'offres mais je n'ai pas porté de jugement sur les agents de qui que ce soit, donc il faut arrêter de me prêter des paroles et de porter des jugements et vous, à votre tour de porter des jugements à ma personne, je n'apprécie guère, et ça ne peut pas continuer comme ça. Pour parler de l'appel d'offres, oui ça fait rire tout le monde mais moi ça me fait moins rire, moyennement, il y en a qui sont payés pour rigoler. Le contrat là, l'appel d'offres, je suis désolé mais j'ai entendu qu'on choisit People and baby, parce que fort service rendu dans l'appel d'offres c'est quand même ne pas se souvenir que, ils sont déjà en poste, qu'ils ont été déjà renouvelés et que on a vu quand même le bilan qui était quand même assez catastrophique sur le plan social, donc service rendu aux usagers et donc on les remet dessus et je suis aussi inquiet parce que je vous avais parlé lors d'une commission de bien mettre dans l'appel d'offres un critère social et environnemental comme on fait dans beaucoup de DSP, c'est d'ailleurs normalement obligatoire, et il n'a y a pas un seul critère social et environnemental alors qu'on parle de gestion d'enfants en bas âge et on sait très bien que c'est une condition sinéquanone que les salariés soient bien traités pour avoir une qualité derrière de travail. La preuve puisque sur le bilan qu'on a vu, depuis People and baby on a eu quand même la valse de deux directrices qui ont démissionnées, on a lu des absences non remplacées de salariés, et là maintenant vous me dites oui mais ils se sont engagés oui mais ils se sont engagés, mais dans le contrat il y a aucune pénalité de noter là-dessus, il y a rien d'indiquer il y a que des critères financiers, critères rendus aux usagers et voilà je trouve que c'est dommageable, et j'aurais aimé qu'il y est un critère réel social et environnemental, surtout environnemental venant de vous, je pense que ça aurait été un minimum et je suis déçu voilà, nous sommes fortement déçus »

**Madame Claire WINTER :**

« Monsieur Colombo, effectivement pour le critère social environnemental, enfin environnemental c'était très compliqué à mettre en place, au niveau social, People s'engage à rajouter un ETP par rapport aux effectifs actuels. Effectivement c'est très compliqué dès l'instant qu'il y a des absents, c'est très compliqué, mais on va être beaucoup plus vigilant, parce que à l'heure actuelle, il fallait être beaucoup plus sur le terrain, être plus proche d'eux et de voir comment ça se passe effectivement, ce qui n'a pas été fait jusque-là, donc on va tenter d'être beaucoup plus proche, mais ils ont quand même rajouté un ETP ce qui a fait la différence sur la note et par rapport à l'autre société. »

**Monsieur le Maire :**

« Monsieur Colombo »

**Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :**

« Oui, Madame Winter, j'entends effectivement ils se sont engagés mais s'ils ne le font pas on n'a pas beaucoup de garantie et on n'aura pas beaucoup de moyens à mettre en face puisque le contrat est fait de telle façon que, on ne les contraint pas. Donc c'est ça que je regrette, c'est vrai que c'est difficile de mettre des clauses environnementales et sociales dans des contrats, mais après quitte à prolonger, à faire un avenant pour prolonger le temps d'y réfléchir de faire un vrai contrat et un vrai appel d'offres avec ces critères-là, je pense que c'était primordial, c'est un contrat important, avec une application importante, on parle pas de tonte de jardin, on parle vraiment de crèche, de places, et c'est important, ce critère est important, on va les surveiller, vous allez les surveiller, OK mais quelles contraintes s'ils ne respectent pas si les agents qui sont absents, seront-ils pas remplacés comme ça été le cas régulièrement dans cette crèche, comment vous allez les contraindre, qu'est-ce que vous avez prévu dans le contrat pour les contraindre ? »

**Monsieur le Maire :**

« Bien, Monsieur Colombo, vous savez que c'est une procédure d'appel d'offres donc même si on met des contrats, je suis aussi favorable à mettre plus de contraintes et plus de clauses environnementales, de clauses sociétales dans les marchés, aujourd'hui c'est pas la pratique et les critères sont difficiles à apprécier ce qu'on aurait eu très probablement, malheureusement aujourd'hui c'est une belle politique environnementale créée par les deux groupes qui sont importants, People and baby et Crèche attitude, donc ces deux groupes nous auraient fait une belle politique environnementale et on aurait eu la même note, en fonction du nombre de points donc ça n'aurait absolument pas départagé malheureusement les candidats, donc dans ces procédures d'appel d'offres aujourd'hui nous avons eu 2 candidats et nous ne pouvons pas tenir compte non plus du fait que nous en connaissons un... Merci Monsieur Colombo, de votre attention à ma réponse, bien écoutez si ma réponse ne vous intéresse pas, elle intéresse peut-être les artiguais, donc je disais que dans cette procédure nous ne pouvons pas juger une entreprise qui est déjà en place pour dire que nous devons la disqualifier, nous jugeons sur des dossiers et sur les éléments qui sont apportés, donc Madame Winter, vous a notamment apporté un élément important qui est le fait d'avoir un personnel en plus dans cette crèche. Bien écoutez, je vous propose, s'il n'y a pas d'autres questions, je n'en vois pas, de passer au vote, donc qui est contre ? Deux voix Qui s'abstient ? Personne Qui est pour ? Merci donc à la majorité, la délibération est adoptée, je vais donc passer maintenant la parole à Monsieur Bertrand NAUD, pour le règlement intérieur du fonctionnement des services périscolaires, extrascolaires »

**2022 - 27 - Délibération portant révision du Règlement Intérieur des services périscolaires**

**Monsieur Bertrand NAUD :**

« Oui bonsoir à toutes et tous, donc pour cette délibération il s'agit de modifier le règlement intérieur du fonctionnement des services d'accueil périscolaire, d'accueil sans hébergement, de transports scolaires, de restaurant scolaire, de restauration scolaire, qui était réglementé depuis 2016 par la délibération 2016-40. Alors, la collectivité souhaite modifier les modalités de fonctionnement de ces services pour au moins deux raisons. La première raison, pour assurer une meilleure gestion du temps de vie de l'enfant, dans les espaces municipaux, et surtout aller d'un temps quantitatif vers un temps qualitatif, nous souhaiterions que les services municipaux ne soient plus des libres services mais soit vraiment des services d'animation, éducation. Une seconde raison, assurer une meilleure continuité éducative entre les temps famille, les temps scolaires, et les temps mairie, à compter du 7 juillet 2022, à savoir que cette continuité éducative a été fléchée par la CTG, comme axe important entre les différents temps de

l'enfant, dans la commune. Alors une deuxième étape, sera consacrée à un travail déjà commencé par les services, pour réorganiser les grilles tarifaires, dans le but d'uniformiser les modes de paiement des familles sur la base du QFCAF. Donc il faut savoir que ce nouveau règlement intérieur est la première pierre du projet d'animation, éducation, que les services sont en train de construire et à savoir que ce projet d'animation éducation doit croiser des objectifs de développement du PEDT, le PEDT qui avait déjà été signé par l'équipe de Madame Jacquet qui a été, qui continue d'être mis en œuvre par l'équipe de Monsieur Garnier, il faut croiser donc les pistes du développement du PEDT avec les quatre pistes qui nous ont été fléchées par le CTG et une troisième exigence qui est celle de la CAF, sur le thème de la famille car il faut penser que la CAF finance pas mal de nos actions, des actions dans le projet d'animation éducation. Alors il est donc demandé au Conseil municipal d'adopter le règlement en annexe, pour qu'il soit communiqué à toutes les familles lors de l'inscription des enfants, aux différents services, pour que les familles concernées puissent accepter les termes du règlement intérieur, lors de leur inscription, pour que ce règlement prenne effet à compter du 7 juillet 2022. Monsieur le Maire à vous »

**Monsieur le Maire :**

« Merci monsieur Naud, pour cette présentation monsieur Chollet a levé la main en premier et ensuite monsieur Colombo »

**Monsieur Mathieu CHOLLET :**

« Oui merci Monsieur le Maire, je voudrais monsieur Naud, s'il vous plaît monsieur, je bouge voilà moi j'ai je lis une phrase là donc qu'on revoit à plusieurs reprises dans le règlement en cas de retard il sera appliqué une pénalité de 10 € forfaitaire et cetera et cetera, est-ce qu'on n'aurait pas pu préciser, moi je m'interroge à partir de trois retards, parce qu'il peut se passer n'importe quoi sur la route, il peut se passer des circulations difficiles ou des gens qui finissent le travail un peu tard, est-ce qu'il est aujourd'hui encore possible de modifier, parce que enfin je vais pas, j'interroge l'ensemble des collègues présents à cette table, il peut y avoir un ensemble de paramètres qui expliquent que c'est compliqué pour circuler, enfin on est à Bordeaux métropole donc, entre autre »

**Monsieur Bertrand NAUD :**

« Donc il est vrai que cette clause aurait pu être transformée avec un contenu plus pédagogique. Bon disons qu'il a été arrêté cette sanction financière effectivement, je pense qu'on peut transformer cette clause financière en une clause plus éducative, plus pédagogique mais bon ça a été décidé par les services, comme sanction financière »

**Monsieur le Maire :**

« J'apporterai un bémol à ça c'est que c'est un peu comme les PV, c'est à dire c'est pas à chaque fois que voilà on fait de la pédagogie ce qui nous permet de dire aux gens attention, voilà, ça fait plusieurs fois que vous êtes en retard et on le verra un petit peu on l'exposera, je vous laisserai intervenir aussi pour poser des questions sur un peu plus sur le fond ou sur d'autres éléments, notamment sur le fait que vous voyez maintenant les réservations pour beaucoup se font directement auprès des directeurs. L'idée c'est quoi, c'est que, aujourd'hui nous avons un système informatique qui permet de faire une partie de gestion et qui faisait aussi les modalités d'inscription, au point que les directeurs de centre, les animateurs ne connaissaient pratiquement plus les parents dans certains cas, pas tout le temps, dans certains cas, on a même certains parents qui laissaient les enfants à la barrière, et puis les enfants arrivent des fois non-inscrites et on doit les accueillir. Donc l'idée, c'est de remettre du lien, et là ça permettra de remettre du lien, et quand les animateurs ou les directeurs vont pour pouvoir discuter voir effectivement une personne, qui arrive en retard, qu'est-ce qui s'est passé bien sûr si c'est le jour où il y avait un incendie, à Artigues comme malheureusement on a eu il y a

quelques semaines, évidemment on ne va pas appliquer automatiquement les pénalités. Voilà mais il faut poser un cadre, il faut poser un règlement, donc on pose ce règlement, avec cet élément, qui est de dire attention, n'abusez pas, effectivement les animateurs et bien quand ils ont fini leur travail eux aussi ils ont besoin de rentrer chez eux, ils ne sont pas là pour faire des heures sup en permanence, donc voilà mais on va appliquer ça bien sûr avec parcimonie on est pas là non plus pour pénaliser les gens, mais on sait que les gens qui abusent, mais au bout d'un moment on va leur dire Monsieur c'est la troisième ou la quatrième fois, cette fois-ci vous aurez une pénalité. Alors, on aurait pu le mettre au bout de trois fois, mais du coup ça veut dire que les gens s'autoriseraient à trois fois et puis après voilà, donc on peut mettre trois, on peut mettre 10 ou on peut pas en mettre, on a choisi de mettre ceci bon, c'est quelque chose qui pourra évoluer en fonction, dans l'avenir, mais on a préféré vraiment remettre du cap, parce qu'aujourd'hui on sent une dérive, sur ce sujet-là, avec parfois des parents qui inscrivaient les enfants juillet, août pendant deux mois et qui ne les amène pas des fois au centre, donc on a un enfant qui ne vient pas pendant un mois, qui est inscrit pendant un mois, sur lequel nous en face on doit mettre des animateurs, en face on doit payer, prévoir le repas de midi, donc voilà ça c'est une c'est une difficulté que l'on ne souhaite plus voir donc il faut renouer le lien avec les parents et reposer un cadre. Monsieur Colombo, je vous donne la parole »

**Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :**

« Merci Monsieur le Maire, déjà je suis ravi d'entendre monsieur Naud, dire que ce sont les services qui décident, pour l'établissement du règlement. Après, je vous remercie quand même d'avoir entendu nos demandes, lors de la commission, puisque pour mémoire quand même, puisque tout le monde n'était pas à la commission, le règlement intérieur qui nous avait été proposé, avait des critères qui excluaient les enfants dont les parents ne travaillent pas. C'était réservé exclusivement pour les enfants dont les parents travaillent, ça s'appelle de la discrimination, donc nous avons interpellé et à juste titre vous avez revu et corrigé les choses mais je mets quand même un bémol parce que vous avez corrigé, pour le remplacer par une commission d'attribution, mais quid de cette commission d'attribution et quels sont les critères d'attribution de cette commission d'attribution. Je me pose la question, est-ce qu'on va encore revenir dans cette commission d'attribution, aux critères ou en priorise les enfants dont les deux parents travaillent et en plus avec moins de transparence, puisqu'on le saura pas puisqu'on fait pas partie de la commission, et ça serait bien que ça soit marqué dans le règlement intérieur tout ça, la composition de la commission et les critères de sélection de cette commission, parce que la commission elle peut pas faire ce qu'elle veut comme elle veut, il faut qu'il y ait des critères qui soient établis dans cette commission. Donc là-dessus on se pose quand même des questions et puis je vous rejoins, je rejoins l'équipe de l'opposition d'en face, moi j'irai encore plus loin, sur la pénalité de 10 €, je vois que ça rigole quand je parle... pénalité de 10 € mais enfin c'est pas comme ça qu'on éduque les gens entre guillemets, et qu'on va leur faire créer un lien supplémentaire avec les services et entre les parents, et parce que les parents, en plus surtout si vous sélectionnez les enfants dont les parents travaillent, je vous rappelle que il est pas aisé de se déplacer quand vous débauchez et que vous travaillez à Bordeaux où Mérignac ou je ne sais où, pour revenir et rentrer sur Artigues pour être à l'heure pile poil pour aller venir chercher son enfant à la halte-garderie, ou le mercredi, ou au sport vacances, c'est compliqué donc un petit peu de souplesse, et sans forcément une sanction pécuniaire de 10 € qui est quand même très élevée, quand on voit le prix du service par lui-même c'est une sanction très élevée, c'est une grosse pénalité, que tout le monde ne peut pas se payer. Autre chose aussi, quelque chose qui m'interroge c'est que pour les vacances scolaires fermé tout le mois d'août, donc là il y aura pas de problème on pourrait pas les inscrire juillet et août et ne pas les amener puisque le mois d'août sera fermé, et je le rappelle quand même qu'il y a beaucoup de gens qui travaillent aussi au mois d'août, toutes les entreprises ne sont pas fermées, la France ne s'arrête pas et je pense que on a des enfants qui ont besoin d'être accueillis, et c'est une demande qu'on peut vous faire, il va falloir réfléchir à ça et après j'entends que vous voulez restreindre parce qu'on a pas des places à rallonge, qu'on a pas beaucoup d'animateurs et que

vous avez des difficultés, que vous voulez pas enfin, que vous ne pouvez pas recruter des animateurs supplémentaires, mais je vous rappelle quand même que dans le budget, vous avez quand même prévu une école supplémentaire, et j'espère que vous avez les moyens d'embaucher des animateurs pour cette école, si on peut pas déjà agrandir l'équipe actuelle, et qu'on est obligé de restreindre le nombre de places plutôt, alors qu'on a des logements supplémentaires, donc des Artiguais supplémentaires qui arrivent, la population s'est agrandie dans la commune, et nous on restreint parce qu'on a pas les moyens de financer et de recruter des animateurs, alors qu'il faudrait essayer d'élargir l'offre pour pouvoir accueillir le plus de monde possible, et surtout les enfants aussi qui en ont besoin, parce que je vous rappelle que c'est pas parce qu'ils ne travaillent pas, il y a des parents qui ne restent pas à la maison à ne rien faire non plus, les demandeurs d'emploi sont aussi en recherche, et ils ne se déplacent pas à loisir et c'est pas eux qui fixent les rendez-vous, les heures de rendez-vous pour des entretiens d'embauche, donc il faut essayer de ne pas stigmatiser les gens, en les opposant entre les gens qui travaillent, les gens qui travaillent pas, c'est plus compliqué que ça, et il faut élargir le plus possible les capacités d'accueil »

**Monsieur le Maire :**

« Alors monsieur Colombo, bon je ne vais pas revenir sur la notion de pénalité, j'ai déjà fait la réponse je ne vais pas refaire la même réponse, et comme vous êtes, vous appréciez les enregistrements qui sont faits, vous aurez tout le loisir de relire le compte-rendu, donc cette réponse a déjà été faite mais vous n'en tenez pas compte c'est votre choix. Sur les critères de la commission donc moi je suis prêt à entendre, on a débattu en commission, en commission éducation, donc les critères, moi je suis prêt à entendre vos critères, c'est vraiment pas facile, on a une liste de critères qui existe sur l'accueil, le multiaccueil, puisque vous savez que le multiaccueil on a effectivement plus de demandes, que de de places tant au Rêve bleu que sur la crèche sur le multiaccueil, gérée par Madame Véronique Hubert, donc il y a des critères en effet qui sont assez compliqués des fois on prend en compte aussi la notion de handicap, la notion de gémellité parfois, donc ça c'est assez compliqué. Vraiment la philosophie ici encore une fois, c'est le rapport direct avec les parents, pour reprendre la main, se séparer d'une partie du logiciel auquel nous étions prisonniers, effectivement moi aujourd'hui je reçois des parents qui me disent, Ah effectivement il n'y a plus de place, et elle me dit pourtant moi je travaille, mon mari travaille comment on fait, et je suis incapable de lui dire ici, aujourd'hui il y a des gens qui auraient pu avoir de plus de souplesse parce qu'on a des gens qui inscrivent leurs enfants pendant les quinze jours au mois de février, je vous l'ai dit, ou pendant deux mois en juillet, août, alors qu'en fait ils ne déposent pas les enfants, ils préfèrent payer, en se disant bah comme ça j'étais sûr d'avoir une place. Donc on veut vraiment avoir cette discussion avec les parents, donc c'est ça, l'état d'esprit que l'on veut faire. Pour les vacances scolaires c'est quand même, il y a très peu de gens qui sont inscrits aux vacances scolaires du mois d'août, donc vous avez enregistré que c'est seulement à partir des vacances de 2023, cette année effectivement il semblait un peu tard pardon, par rapport à l'application de ce règlement pour dire aux parents ce sera fermé en juillet, août, pardon, en juillet et août la première quinzaine d'août, autant pour moi, la première quinzaine d'août, donc cette année nous allons ouvrir, mais c'est quand même compliqué par exemple pour la cantine, vous savez que si ça veut dire que si on laisse ouvert toute l'année, il n'y a pas un jour dans l'année où nous pourrions faire des travaux à la cantine, ni du grand nettoyage, il reste le samedi et le dimanche, donc ça aussi pour faire l'entretien des bâtiments, pour faire l'entretien des espaces, il faut pouvoir fermer les espaces pendant quelques temps, donc ça aussi c'est un des arguments, qui nous a amené à dire, Ben le service certes il faut le rendre comme il faut toute l'année, donc il y a des périodes où il faut fermer et aussi les animateurs, il y a aussi les personnels de la restauration scolaire, qui ont aussi le droit d'avoir parfois des vacances aussi sur la première semaine d'août, donc c'est le choix que nous avons fait pour cette période-là. Et encore une fois il y a un certain nombre de communes qui font ça et puis sur l'argument de l'école, Monsieur Colombo, d'une part c'est en 2024 qu'il y aura une nouvelle école, d'autre part aujourd'hui, l'école elle va aussi servir à désengorger les écoles actuelles, vous savez que l'école de la plaine, on a dû sacrifier

la classe... le CDI pardon, ou la BCD, pardon, la bibliothèque la même chose sur l'école élémentaire du Parc, on a des modulaires, on a un certain nombre de modulaires, donc voilà tout cela, une fois que l'école sera construite, ce sera essentiellement un transfert de classes et à ce moment-là, méfiance s'il faut embaucher des Atsem et embaucher des animateurs en fonction du nombre d'enfants à accueillir, nous accueillerons les enfants sans difficulté, mais voilà avec une gestion quand même qui sera plus humaine, et au plus près de la réalité et des besoins des artiguaises, des artiguais et des enfants de la commune. Je vous propose de passer au vote, je vous en prie Monsieur Colombo »

**Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :**

« Merci, oui j'entends votre réponse, elle peut s'entendre mais il serait aussi quand même aisé d'augmenter la capacité d'accueil, puisque vous le dites-vous même il y a un déclin supplémentaire, on est obligé de construire une école pour alléger l'école actuelle parce qu'il y a de plus en plus d'élèves, mais on n'augmente pas la capacité d'accueil périscolaire, à un moment donné il faudra quand même l'augmenter, se poser la question, au lieu d'opposer les gens, j'entends qu'il faut responsabiliser un peu plus, ceux qui ont plus de souplesse, laisser la place aux autres, j'entends bien mais moi j'ai toujours en mémoire et je pense que Madame Ryckbosch ne me contredira pas, j'ai toujours la première version du règlement intérieur que vous nous avez proposée, qui était quand même ahurissante, qui proposait que ça soit réservé uniquement et tous les services y compris la restauration scolaire, étaient réservés pour les enfants en priorité pour les enfants des parents qui travaillent. C'est donc et entendez que maintenant on a du mal à entendre qu'il y aura une commission d'attribution, et que si on n'a pas déjà établi les critères, et qu'ils ne sont pas écrits dans le règlement intérieur, pour que les gens, que tout le monde sache, qu'il y a des critères et quels sont ces critères d'attribution, que ça soit transparent et nous on vous demande la transparence, Monsieur le Maire et en tout cas on vous remercie d'avoir modifié et d'avoir lu deux enfin c'est la troisième version du règlement intérieur »

**Monsieur le Maire :**

« Merci monsieur Colombo de noter, je vous donne la parole juste après Madame, de noter qu'en effet et je suis très satisfait que la commission éducation puisse travailler comme toutes les commissions et justement quand on présente une version de travail qui peut être parfois fournie par les services, qui a peut être mal compris la commande politique, sachant que pour les bus par exemple, on sait qu'on n'a pas de problème, au aura pas de limitation aussi à faire et si on devait être amené à faire une limitation, elle pourrait être plus liée à la géographie et à la distance par rapport aux écoles, sachant qu'avec la future école à Feydeau, on va modifier les circuits de bus, et probablement que, il y aura beaucoup plus de gens qui seront plus proches de leur école. Sur le périscolaire, bien sûr il y aura un nouvel accueil périscolaire, dans l'école de Feydeau, ce qui nous laissera à la fois une capacité d'accueil à Feydeau, et éventuellement ici à Lestrille, donc de ce côté-là nous avons une augmentation de la capacité même si le choix a été exposé par monsieur Naud, l'orientation aujourd'hui, c'est les élémentaires iront à Feydeau et les maternelles donc resteront à l'école maternelle, à l'accueil du centre bourg, des écoles du centre. Il me semblait que j'avais un dernier point, mais vous avez posé beaucoup de questions et ça m'échappe, je vais donc passer la parole à Madame Ryckbosch, je crois qui demandait la parole, c'est ça »

**Madame Claire RYCKBOSCH :**

« Je vous remercie Monsieur le Maire, juste un petit commentaire, effectivement sur ce règlement intérieur, je vous remercie d'avoir écouté nos revendications en commission voilà. Et en conclusion je dirai effectivement il y a de l'amélioration mais comme on dirait peut mieux faire »

**Monsieur le Maire :**

« Merci Madame Ryckbosch, je ne vois pas bien ce que nous pouvons mieux faire, mais je note, et merci pour vos encouragements »

**Madame Claire RYCKBOSCH :**

« Quand même, effectivement, sur ces commissions d'attribution que ça soit un petit peu plus explicite, que voilà bon les pénalités 10 €, vous en êtes expliqué effectivement, je pense que vous y mettez du bon sens, mais c'est vrai que ça reste un peu flou voilà ça reste un petit peu flou, il y a eu de belles améliorations ceci dit par rapport à la situation de départ »

**Monsieur le Maire :**

« Vous noterez qu'effectivement maintenant c'est parfaitement clair, avec ce tableau, c'est avec le précédent règlement dont on a hérité, qui datait de plusieurs années certainement, maintenant est beaucoup plus clair, on l'a remodelé, je laisse la porte ouverte bien sûr, à vos propositions pour la commission, pour la proposition critères et vous verrez que c'est assez compliqué, c'est pour ça qu'il ne faut pas non plus qu'on ait quelque chose qui soit trop verrouillé, parce qu'il y a des situations particulières parce que effectivement, il peut y avoir des gens, on a mis la priorité aux parents qui travaillent par exemple pour le mercredi si un des deux parents ne travaille pas il a le lundi, mardi pour faire des diverses activités de recherche d'emploi et le jeudi et vendredi si par contre évidemment il a une formation pour accéder en emploi qui dure toute la semaine y compris le mercredi, et bien voilà on fera un effort pour pouvoir prendre de temps en temps mais sur justificatif bien sûr, et sur discussion avec les parents, cette affaire-là. Donc j'attends, nous attendons bien sûr vos propositions, et en plus le règlement intérieur et bien voilà, ce n'est pas figé dans le temps ça peut évoluer de toute façon. Je vous propose de passer au vote, puisque nous avons largement débattu sur ce sujet, s'il n'y a pas d'autres questions, alors qu'il est contre ce règlement ? Alors j'ai deux votes Contre ? Qui s'abstient six abstentions Qui est pour ? Merci donc à la majorité la délibération est adoptée.

Alors oui, donc je vais présenter cette délibération, donc qui est la délibération numéro 28 donc qui concerne le lancement d'un appel à projet en vue de la cession d'un terrain communal à Artigues-Près-Bordeaux »

**2022 - 28 - Projet délibération relative au lancement appel à projet cession Bel Air**

**Monsieur le Maire :**

« Donc ce dont il s'agit ici c'est l'emprise de l'ancienne école Bel Air et de l'actuel donc cette école Bel Air qui actuellement fait l'objet d'une occupation transitoire, qui d'ailleurs a permis un certain nombre d'acteurs dans l'économie sociale et solidaire, l'économie plus classique de se lancer. D'ailleurs c'est qu'un de ces acteurs c'est tellement bien lancé que du coup bah déjà quitté il va déjà quitté les lieux avant la fin de la mise à disposition, puisque voilà qui se développe bien, cela qui se développent très bien donc il a besoin de plus de capacité sur ce lieu-là, on peut pas lui offrir en plus de capacités, donc félicitations encore et nous sommes très heureux d'avoir pu participer à ce lancement et j'espère que ce sera le cas pour beaucoup d'autres de ces acteurs du lieu Bel Air. Donc il s'agit ici, de lancer un appel à projet donc avec la participation d'un certain nombre d'élus dans le comité d'examen nous ne sommes pas dans le même processus mais un processus qui ressemble, mais ce n'est pas le processus que nous avons fait pour les pour l'école Feydeau, pour une école, puisque à la fin ça ne sera pas un objet qui sera une propriété communale, donc nous cédon un terrain, avec les bâtiments qui sont dessus, donc sauf bien sûr, l'actuel poste de police municipale et la

partie cuisine ou on a actuellement l'association Mary Curry, donc cette partie de bâtiment là, restera propriété de la commune, donc le reste c'est l'emprise en gros des autres bâtiments et de la cour de l'ancienne école Bel Air. Donc l'idée c'est de faire un appel à projet pour que des opérateurs nous proposent sur ce terrain-là, un certain nombre d'éléments, donc vous avez eu dans la délibération qu'on ne peut pas établir en réalité un cahier des charges détaillé, sinon ce serait une commande publique, donc nous ne sommes pas dans la commande publique, simplement nous exprimons un certain nombre d'études, qui ont été réalisées sur le secteur avec des notions telles, que voilà l'idée de redynamiser le centre-ville, avec la possibilité où l'éventualité d'y avoir un peu plus de commerces dit en pied d'immeuble, sur cette partie de l'axe, de cet axe assez communiquant d'Artigues, il y a de toute façon au PLU prévu 30 % d'habitat social, et aussi nous savons que sur la commune nous avons des besoins en résidence enfin en logements pour les seniors, en logements adaptés pour les seniors, qui ne sont pas en situation de dépendance, donc nous espérons que les opérateurs auront compris l'esprit, de ce que nous avons évoqué, et nous ferons des propositions en ce sens-là, sachant que nous n'avons pas d'obligation à la fin, c'est à dire que si les opérateurs nous proposent des projets qui ne nous conviennent, pas nous pouvons relancer une consultation, où trouver autre chose, mais bien sûr l'objectif c'est que nous savons que les opérateurs en général connaissent les lieux, font à peu près la même analyse que nous, qui n'est pas une analyse extrêmement complexe à réaliser pour ce projet-là. Donc il y aura une première phase avec une présélection à venir de quatre candidats et une deuxième phase où ces quatre candidats ensuite, vont proposer un projet détaillé, et nous choisirons le meilleur projet, celui qui nous semble le meilleur projet, donc cette commission, ce comité d'examen que je vais présider, sera composé de sept autres élus. Avez-vous des questions, monsieur Teyssier »

**Monsieur Thomas TEYSSIER :**

« Merci Monsieur le Maire, oui effectivement j'ai des questions et des remarques, alors tout d'abord le comité d'examen je suis assez surpris parce qu'on est sur un projet qui est particulièrement structurant, pour la commune, ben les deux oppositions ne sont pas invitées, donc c'est bien, sur huit personnes, bon il n'y a pas la place pour un ou deux élus d'opposition donc c'est une remarque, je trouve ça particulièrement dommageable pour un projet qui est particulièrement important. Ensuite, j'ai une question vous avez évité le terme résidence senior, est-ce que ce sera oui ou non, une résidence senior »

**Monsieur le Maire :**

« Alors y-a-t-il d'autres questions, ou je réponds, alors attendez, pardon, je vais quand même noter. Oui pardon, je notais les questions, Monsieur Chollet »

**Monsieur Mathieu CHOLLET :**

« Merci monsieur le Maire, donc vous vous doutez bien qu'on va voter contre, donc je préfère vous le dire en préambule, donc nous on est très surpris, parce que après Saint Leu, vous avez fait préempter, là on est sur un terrain communal et quand on commence effectivement à dépouiller le patrimoine de la commune pour faire des projets dont les membres de l'opposition ne sont pas informés, enfin vous m'excuserez mais je trouve que c'est déjà démocratiquement un peu limite, je parle honnêtement, donc voilà après Saint Leu, donc on est là, on est sur des projets qui sont enfin, je sais pas ce que vous avez envie de faire avec, derrière, moi je pense aux commerçants qui sont à proximité, donc je pense qu'ils vont être très contents, de se retrouver avec je sais pas, un mur, enfin on a pas le détail, et le fond de ma question est de savoir c'est sur quelle surface là qu'on s'apprête à vendre est-ce qu'on vend la totalité au mètre carré, ou sur combien s'il vous plaît »

**Monsieur Thierry LUREAUD :**

« C'est juste une révision partielle pour les commerçants pour rassurer Monsieur Chollet, le PLU impose à cet endroit-là des surfaces commerciales en façade, donc bien sûr que c'est prévu, bien sûr que c'est organisé, et que les commerçants pourront s'installer à cet endroit-là, en plus avec des clients presque captifs puisque les gens qui seront dessus iront naturellement dans le commerce qui est situé au rez-de-chaussée, aucune inquiétude quant aux commerçants à cet endroit-là »

**Monsieur le Maire :**

« Alors oui pardon, je vais reprendre cette partie comme ça répondra peut être une partie à vos questions, sur la notion de résidence seniors, alors derrière ce terme on peut mettre tout un tas de choses mais, c'est dans ce service senior et cetera voilà, donc il y a beaucoup de choses donc nous verrons bien ce que vont nous proposer les opérateurs puisque encore une fois nous n'avons pas l'intention de faire une résidence qui soit gérée par la commune, donc sinon ce sera un bâtiment public géré par la commune ça n'a jamais été notre intention. Quand vous parlez Monsieur Chollet, de dépouiller le patrimoine communal, c'est plutôt l'inverse enfin Saint-Leu, c'était une propriété privée, privée qui était prévue, d'être vendue à un promoteur privé, pour aller raser ce lieu, écoutez Messieurs, on a eu l'offre d'achat avec un projet qui était dessus, donc la Métropole, à notre demande, a présenté pour pouvoir sauver ce lieu-là, qui est un lieu magnifique, donc nous travaillons il y a déjà des gens qui sont installés et des formations qui sont en cours sur une partie du domaine donc ne soyez pas trop impatients. Puis, c'est pas vraiment l'objet de la délibération, et concernant le comité d'examen écoutez c'est quand même assez difficile d'avoir des élus d'opposition si vous n'êtes pas d'accord avec ce projet, ça semble compliqué pour nous, surtout que nous avons travaillé depuis à peu près un an, avec un groupe d'élus de la majorité, que je remercie, donc voilà, on ne peut pas toujours faire de la place aux oppositions, là il s'agit de la vente d'un terrain, mais vous serez informés, ne vous inquiétez pas et puis, bon voilà, la participation, je suis pas sûr que ça aurait été une participation très constructive comme j'ai pu le voir par ailleurs. Je propose de donner la parole à Monsieur Colombo, ensuite, je vous la redonne monsieur Teyssier, dans l'ordre des prises de parole demandées, Monsieur Colombo »

**Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :**

« Merci Monsieur le Maire, je vous remercie pour la participation constructive de l'opposition dans les projets, l'entendre c'est fort désagréable, effectivement, notre reproche aussi c'est de ne pas faire partie, après qui est venu en premier, on vote contre parce qu'on participe pas, on participe pas parce qu'on vote contre, mais moi je me rappelle quand même de votre programme pendant les élections, qui était quand même plus ambitieux que ça, sur le plan des seniors à cet endroit-là, et là, je trouve que la part des seniors est quand même très faible, l'engagement est très faible aussi, on sait pas s'il y a du service, on va imposer un minimum de services, en plus vous parlez de changement de taille, à taille plus humaine, pour la taille des logements mais qu'est-ce que vous entendez par là, je vous pose la question, qu'est-ce que vous appelez des tailles plus modestes, quels sont les besoins, quels sont les déjà les existences sur la commune, parce que actuellement, je connais un petit peu, mais est-ce que vous avez étudié la taille de chaque logement et les besoins, et ce qui est pourvu en terme de logement, parce que oui, taille plus modeste, moi je sais pas ce que ça veut dire »

**Monsieur Thierry LUREAUD :**

« Je ne comprends pas Monsieur Colombo, pourquoi vous considérez qu'on a réduit le nombre de logements des seniors, qu'est-ce qui vous fait dire ça, où vous avez trouvé cet élément »

**Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :**

« Monsieur Lureaud, je n'ai pas dit que vous aviez réduit le nombre de logements »

**Monsieur Thierry LUREAUD :**

« Si, si »

**Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :**

« J'ai dit que c'était moins ambitieux par rapport au service qui va être rapporté, parce que l'on parle juste de logements seniors »

**Monsieur Thierry LUREAUD :**

« Moins ambitieux que quoi ? »

**Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :**

« Par rapport à ce que vous aviez proposé pendant votre campagne »

**Monsieur Thierry LUREAUD :**

« On avait proposé une résidence sénior, c'est ce qu'on fait »

**Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :**

« Là, vous n'employez pas le terme résidence seniors Monsieur Lureaud, c'est pas la même chose non, attention »

**Monsieur Thierry LUREAUD :**

« On peut jouer sur les mots pendant deux jours, ce n'est pas grave »

**Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :**

« Non on ne joue pas sur les mots Monsieur Lureaud, je crois que vous connaissez, vous travaillez depuis deux ans sur le sujet, vous pouvez voir que l'offre sur les seniors, elle est quand même très large, une résidence seniors, c'est une résidence seniors, déjà il en existe plusieurs sortes avec service et sans service, et en fait là on ne sait pas trop, et en fait le terme senior est juste mis dans un paragraphe, enfin dans une phrase, « ainsi adapté pour accueillir une population seniors habitant actuellement à Artigues » mais c'est pas un projet tourné essentiellement sur les seniors, et c'est ça que je trouve dommageable, et après je vous demande qu'est-ce que vous appelez des habitats de taille plus modestes par rapport à quoi et quelles sont les demandes qui existent sur la commune et est-ce qu'on va y pourvoir ou pas »

**Monsieur le Maire :**

« Alors, c'est tout l'intérêt des projets qui seront présentés aussi par les différents opérateurs. C'est vrai que nous avons peut-être par rapport à d'autres, à ce qui se pratiquait précédemment, fait une campagne avec des projets précis, dans des lieux précis, et nous nous y tenons, donc ça peut être que c'est un petit peu compliqué à admettre. Donc oui, il y aura sur ce lieu là, mais avec évidemment des adaptations qui sont toujours possibles, quand on parle de redynamiser le centre bourg, tout le monde avait dynamisé le centre bourg, oui nous, on s'appuie sur des études qui ont été faites par la CCI et qui indiquent qu'il serait intéressant d'avoir un peu plus de commerces et mieux positionnés puisque les commerçants qui sont dans ce qu'on appelle le U sont

tout au fond, et certains sont mal positionnés, d'ailleurs aujourd'hui on voit que bien souvent ce sont essentiellement des services qui s'installent ici. Donc ça c'est le premier point, après oui pour les seniors, alors il faut savoir aussi qu'aujourd'hui on aurait pu faire une résidence et demander 100 % d'habitat social à cet endroit-là, donc le PLU en propose 30%. 100 % d'habitat social ça veut dire que aujourd'hui, pour avoir le logement social il ne faut pas être propriétaire, ça veut dire que les gens qui souhaitent aller dans une résidence seniors doivent d'abord vendre leur logement, avant de pouvoir avoir un habitat social et selon le niveau de revenu, alors même si j'entendais qu'un certain nombre d'Artiguais retraités ont des revenus assez faibles, je suis pas sûr qu'ils aient le niveau, un niveau que tous les artiguais, un niveau de revenus suffisamment faible pour pouvoir intégrer ces logements, donc il y a cette complexité-là, donc nous verrons bien ce que nous propose, nous proposerons les opérateurs pour ce sujet-là. Mais bien sûr il y aura la notion de résidence seniors je ne peux pas le détailler plus ici, sinon ce serait traduire d'une commande publique, donc je peux pas passer une commande publique pour un objet qui n'est pas une commande publique, nous n'avons pas dit que nous ferions une résidence gérée par la mairie, ce n'était pas du tout ce que nous avons écrit, ce n'est pas du tout ce que nous avons écrit Monsieur Colombo, c'est peut-être ce que vous aviez imaginé, donc voilà nous nous faisons un certain nombre de choses et nous avançons sur ce projet-là, qui était prévu dans notre programme, de manière tout à fait claire, et sans difficulté, sachant que il y aura deux ateliers, nous avons évoqué ces deux ateliers qui seront animés sur le site de Bel Air par le groupement Cancan, pour pouvoir aussi prendre un peu l'état d'esprit des citoyens sur ce qu'ils aimeraient voir à cet endroit-là, et qui va pouvoir nourrir non pas la réflexion des opérateurs, mais le choix un peu plus le choix de ce comité d'examen qui va se réunir pour ces objets-là. Monsieur Teyssier »

#### **Monsieur Thomas TEYSSIER :**

« Merci Monsieur le Maire, donc bon nous avons bien remarqué que donc l'opposition ne sert à rien, et je vais donc bien revenir sur la notion de résidence seniors, puisque dans votre programme que vous aviez fait, il y avait bien noté que vous alliez créer une résidence senior, c'est bien, c'est écrit. Une résidence senior très précisément parce qu'il y a un terme juridique, c'est une résidence au minimum non médicalisée avec un personnel qui est présent H-24, donc est ce que vous vous engagez oui ou non à créer une résidence senior sur l'îlot Bel Air, la question est assez simple, c'est un de vos engagements de campagne, vous le respectez ou non »

#### **Monsieur le Maire :**

« Monsieur Teyssier, sur les engagements de campagne en 2014, vous avez écrit que vous alliez faire un EHPAD à Artigues, il n'y a pas d'EHPAD à Artigues, où est l'EHPAD donc ne revenez pas toujours sur ces engagements de campagne enfin, nous allons faire des éléments pour résidence pour les seniors, il y aura mais vous pouvez railler autant que vous voulez, monsieur Teyssier, nous avançons sur notre programme nous avançons clairement, il y aura des choses, et vous verrez que ce qui compte ce n'est pas de rester absolument ancré sur, à la fois des promesses intenable comme cela a été fait, à la Prévert alors si on reprend votre liste de 2014, je crois que monsieur Colombo qui était dans l'opposition vous a fait la liste assez longue de vos renoncements, donc s'il vous plaît, si vous voulez qu'on entende, alors je pense que vous souhaitiez, moi je ne vous coupe pas la parole, vous avez remarqué Messieurs que jamais, jamais, je ne vous coupe la parole, je vous demande simplement de respecter mon temps de parole, je ne vous coupe pas la parole, des fois je mets fin au débat parce que c'est aussi le rôle du maire de ne pas faire durer les débats jusqu'à 2h du matin, ça n'intéresse pas forcément les citoyens. S'il n'y a pas d'autres questions, allez monsieur Colombo, Monsieur Teyssier, si vous demandez la parole je peux éventuellement vous la redonner, mais on n'entendra pas et ce ne sera pas enregistré, vos propos puisque on ne les entend pas, s'il n'y a pas le micro. Monsieur Colombo je vous passe la parole »

**Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :**

« Oui merci Monsieur le Maire, oui effectivement vous avez raison je leur ai fait une liste aussi exhaustive quand ils étaient dans la majorité sur les promesses de campagne, mais je tiens aussi à rappeler que nous étions ensemble sur la même liste en 2014 et que nous promettons aussi un EHPAD et on en est encore loin »

**Monsieur le Maire :**

« Alors monsieur Colombo, ça ne vous a pas échappé que nous n'avons pas été élus, enfin vous, vous avez siégé par un concours de circonstances, et je ne reviendrai pas sur ce sujet-là, mais même élu dans l'opposition, Monsieur, moi je ne fais pas le reproche de ne pas avoir aidé la majorité de l'époque d'avoir construit un EHPAD. Voilà donc aujourd'hui, moi je n'ai pas d'EHPAD dans mon programme. Nous avons un programme qui est raisonnable et qui sera réalisé, je sais que ça vous embête peut-être un peu, donc je le répète et que les gens voient ce qui se passe, mais nous avançons. Bien je vous propose de passer au vote et vous l'avez déjà exprimé, donc qui est contre ? Huit Qui s'abstient ? Personnes Qui est pour ? Merci à la majorité, la délibération est adoptée. Alors je passe la parole à Monsieur Lureaud, pour la délibération, la 2, merci »

**2022 - 29 - Délibération relative à la dénomination de la voie Simone Veil**

**Monsieur Thierry LUREAUD :**

« Dénomination et numérotation d'une nouvelle voie communale qui consiste à dénommer la voie qui va desservir le lotissement l'île aux Oiseaux. C'est un lotissement qui part de la rue des Palombes, c'est un petit lotissement de 18 lots nous avons choisi de nommer cette rue, puisque ça ne sera pas un lotissement fermé, mais un lotissement ouvert donc ça devient une rue de la ville d'Artigues et nous proposons de nommer cette rue Simone Veil, je pense qu'il n'est pas nécessaire de la présenter »

**Monsieur le Maire :**

« Y-a-t-il des questions ? Je n'en vois pas, donc je propose de passer au vote, donc qui est contre ? Personne Qui s'abstient ? Personne A l'unanimité, la délibération est adoptée, je vous en remercie, la suivante »

**2022 - 30 - Délibération relative à la dénomination de la voie Claire Brétécher**

**Monsieur Thierry LUREAUD :**

« Dénomination de voie, donc c'est un tout petit lotissement de six lots qui s'appelle au Fil du Desclaux, qui part de l'avenue du Golf, c'est des petits lots qui sont en connexion avec les vignes du château de Sénailhac, donc il n'y a que six maisons. Cette rue qui va desservir ce petit lotissement, nous avons choisi de la nommer Claire Brétécher, donc là aussi très connue, caricaturiste, dessinatrice, féministe, qui a su faire du social en dessin, dans les années 70 et 90, c'était très novateur, voilà ce soir, deux noms de rue, donnés à deux femmes fortes, et qui ont joué un rôle important dans la vie de notre société »

**Monsieur le Maire :**

« Y-a-t-il des questions ? Nous passons au vote donc qui est contre ? Personne Qui s'abstient ? Non plus A l'unanimité la délibération est adoptée, je vous en remercie, la 31 »

**2022 - 31 - Délibération relative à l'acquisition parcelle AT51**

**Monsieur Thierry LUREAUD :**

« Acquisition d'une parcelle cadastrée AT51, c'est un tout petit morceau de terrain qui se trouve avenue de l'Île de France, en connexion avec Feydeau, simplement c'est une ancienne enseigne SCI qui a disparue, qui n'existe plus. Ce petit bout de terrain sera rétrocédé à la ville d'Artigues par le liquidateur, à 0 euros, bien évidemment, nous l'achetons, nous la récupérons à titre gratuit, donc dans ce cadre-là seuls les frais de notaire seront à la charge de la mairie, puisque nous sommes les acheteurs. Voilà c'est une régularisation administrative d'un terrain qui est déjà sous l'emprise de Feydeau, c'est le petit trait bleu que vous voyez sur le dessin »

**Monsieur le Maire :**

« Y-a-t-il des questions ? Je n'en vois pas, donc nous passons au vote, donc qui est contre ? Personne Qui s'abstient ? Non plus A l'unanimité la délibération est adoptée, je merci, la 32 »

**2022 - 32 - Délibération relative à la cession parcelles AT48 et AS34**

**Monsieur Thierry LUREAUD :**

« La 32 nouvelle acquisition, sur la 32 cette fois l'effet inverse, donc sur l'avenue d'Île de France et l'allée de Gascogne, donc deux parcelles de terrain numérotées AT48 et AS34. AS34 étant une toute petite partie puisqu'il comprend l'intégralité de Feydeau et évidemment nous ne rétrocéderons pas l'intégralité de Feydeau, mais uniquement la partie qui considère l'avenue de l'Île de France et un petit bout du rond-point, dans ce cas-là c'est l'effet inverse, c'est nous qui cédon ces terrains à Bordeaux Métropole à titre gratuit bien entendu, et donc les frais de notaire seront pris en charge par Bordeaux Métropole. Là encore c'est qu'une régularisation administrative de parcelles qui sont déjà gérées dans ce cadre-là »

**Monsieur le Maire :**

« Merci y-a-t-il des questions ? Non plus Je vous propose de passer au vote donc qui est contre ? Personne Qui s'abstient ? Non plus donc à l'unanimité la délibération 32 est adoptée, je vous en remercie. Délibération numéro 33 »

## **2022 - 33 - Délibération relative à la subvention Bordeaux Métropole éclairage public Boulevard Feydeau**

### **Monsieur Thierry LUREAUD :**

« Demande de concours financier de Bordeaux Métropole dans le financement de l'éclairage de la modification du boulevard Feydeau qui a déjà démarré, vous avez dû voir que le boulevard Feydeau commence à subir ses premières modifications, qui consistent à y intégrer un cheminement doux, qui va partir du rond-point de la Villa Gourmande et Feydeau pour aller jusqu'au rond-point de l'intersection de la route de Tresses et l'avenue de l'église Romane, dans ce cadre-là une partie de d'éclairage va être refait bien entendu, enfoui et changement des candélabres. Donc, cette délibération a pour objet de demander des subventions à Bordeaux métropole de la moitié du montant subventionnable, c'est à dire le montant des frais d'enfouissement et de réalisation des luminaires moins la part de subvention qui malheureusement vient dans la délibération suivante dans la 34, 12000 € que nous demanderons au SDEEG, donc voilà c'est une subvention globalement de l'ordre de 55 000 €, j'arrondis les centimes, puisque ça sera de toute façon recalé au coût réel des travaux réalisés, celle-ci n'étant aujourd'hui qu'une estimation »

### **Monsieur le Maire :**

« Y-a-t-il des questions ? Non pas de questions, nous passons au vote donc qui est contre ? Personne Qui s'abstient ? Non plus A l'unanimité la délibération est adoptée, nous passons à la 34 »

## **2022 - 34 - Délibération relative à la délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage - SDEEG**

### **Monsieur Thierry LUREAUD :**

« La 34 c'est exactement la même chose, c'est toujours une demande de subvention pour le même type de travaux, donc délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage déléguée aux SDEEG qui sont des spécialistes des ouvrages et en parallèle une demande de subvention au SDEEG, nous pouvons sur ce type d'ouvrage d'éclairage demander au SDEEG une subvention maximum de 20 % pour un montant maximum de 60 000 € ici le coût des travaux global étant de l'ordre de 165 000 € les luminaires mis en place nécessitant qu'un dégrèvement on peut donc demander le maximum donc 20% de 60 000 c'est à dire 12 000 € que nous demandons des subventions au SDEEG »

### **Monsieur le Maire :**

« Y-a-t-il des questions ? Non pas de questions, bien écoutez nous passons au vote donc qui est contre ? Personne Qui s'abstient ? Non plus Bien écoutez la délibération est adoptée, je vous en remercie, c'était la dernière pour Monsieur Lureaud, donc nous passons maintenant à la délibération numéro 35, Madame Brochard»

## **2022 - 35 - Délibération relative au Contrat d'engagement républicain - Versement des subventions**

### **Madame Catherine BROCHARD :**

« Oui Bonsoir, donc le contrat d'engagement républicain est une loi qui est parue le 24 août et qui oblige toute association, toute fondation, à signer un contrat. Dans ce contrat

il y a sept engagements, le premier c'est le respect des lois de la République, le deuxième c'est la liberté de conscience, c'est à dire toute association, toute fondation, ne peut pas, doit s'abstenir de tout acte de prosélytisme abusif, exercé notamment sous la contrainte, la menace, ou la pression. La liberté des membres de l'association peut se comprendre, l'engagement et là non-discrimination, l'association donc ne peut pas faire de différence de traitement fondé sur le sexe, l'orientation sexuelle, je ne vous dérange pas... l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée, à une ethnie, une nation, excusez-moi une prétendue race, ou une religion déterminée. L'engagement numéro 5 consiste fraternité, prévention de la violence, donc il peut se comprendre, l'association ou la fondation s'engage à rejeter toute forme de racisme, et d'antisémitisme. L'engagement numéro 6 c'est le respect de la dignité de la personne humaine, pas exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique des membres. Et l'engagement numéro 7, respect des symboles de la République. Alors il faut savoir que toute association, ou toute fondation qui ne signe pas ce contrat s'expose à ne pas toucher de subventions, donc la commission vie associative sport citoyenneté a été entendue le 16 mars 2022 c'est à dire nous l'avons déjà signé, le Conseil municipal après en avoir délibéré décide de conditionner le versement de subventions, seules aux associations s'engageant à respecter le contrat d'engagement républicain en renseignant le document de demande de subvention annexé à la présente délibération »

**Monsieur le Maire :**

« Merci Madame Brochard pour cette délibération qui concerne donc ce contrat d'engagement républicain avec des valeurs auxquelles nous sommes tous et toutes attachés, je pense. Avez-vous des questions ? Non pas de question, écoutez-nous allons passer au vote donc qui est contre ? Personne Qui s'abstient Non plus, écoutez je vous remercie, la délibération est adoptée à l'unanimité. Maintenant je vais passer la parole à Madame Lesbats pour les trois dernières délibérations, donc la numéro 36 tout d'abord »

**2022 - 36 - Délibération sollicitant le concours financier de Bordeaux Métropole  
fiche Codev Art de la rue**

**Madame Corine LESBATS :**

« Oui, merci Monsieur le Maire, donc c'est une demande de participation financière par Bordeaux Métropole dans le cadre donc des fiches CODEV et sur une thématique que qui a été décidée qui serait l'Art de la rue. Donc l'Art de la rue, c'est une façon aussi de faire de la culture hors les murs, et d'aller auprès de la population, donc pour ce premier, cette première fiche CODEV, sculpture Art de la rue, ça sera un spectacle qui s'intitule Monsieur Michel, qui aura lieu le 8 octobre, et qui se déroulera en principe derrière le site Feydeau, dans une rue qui s'appelle la rue Roland Petit, alors le terme de ce spectacle Monsieur Michel, c'est un thème qui traite de la diversité et qui permet aux gens d'échanger sur la différence, alors ce spectacle du 8 octobre sera précédé par de la médiation, ou des artistes se déplaceront dans le secteur, dans le quartier de façon à sensibiliser la population à ce spectacle, voir à les faire participer. Voilà donc la demande d'aide à la Métropole est à la hauteur de 2125 € pour un budget global de 8500 € »

**Monsieur le Maire :**

« Merci, y-a-t-il des questions sur cette délibération, des remarques ? Je n'en vois pas, nous allons passer au vote donc qui est contre ? Personne Qui s'abstient ? Non plus, bien, à l'unanimité la délibération est adoptée, je vous en remercie. Délibération 37 »

**Madame Corine LESBATS :**

« Elle concerne le recrutement et la rémunération du jury d'examens, en fait tous les ans il y a au niveau des écoles de musique, des examens qui se déroulent pour les fins de cycles. Jusqu'à présent ce personnel, qui vient de l'extérieur à nous, enseigner et vont faire la même activité dans d'autres écoles de musique, donc ces personnes qui venaient de l'extérieur étaient sous contrat étaient payées en tant qu'assistant territorial, chose qui était assez inhabituel, puisque la plupart des enseignants qui se déplacent ailleurs étaient plutôt payés en vacation, donc on a voulu se mettre en cohérence avec les autres communes, de façon à ce que les enseignants qui se déplacent sur les communes, soient payés de la même façon d'un point de vue vacation. Donc ces enseignants qui sont assez peu nombreux en gros cette année, il faudra certainement trois personnes se déroulera sur une demi-journée, voire deux demi-journées, et si ce n'est pas une demi-journée, ça peut être une demi-journée et une heure. Voilà donc ça correspond à un montant global qui sera relativement faible, donc pour la demi-journée on a mis 105 € bruts pour donc quatre heures d'intervention avec 27 € pour l'heure supplémentaire si elle est nécessaire »

**Monsieur le Maire :**

« Y-at-il des questions ? monsieur Colombo »

**Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :**

« Oui, juste une remarque on vous remercie d'avoir pris en compte notre remarque lors de la commission sur le non, ... j'ai dit nous... mais il y a des commentaires qui traînent comme ça là c'est désagréable, surtout notre, notre, des gens qui participent y'en a pas des masses »

**Monsieur le Maire :**

« Monsieur Colombo, c'était juste un bruit de fond dans la salle parce qu'on est en train de faire passer les documents pour les faire signer »

**Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :**

« Ce n'était pas juste un bruit de fond, c'était désagréable encore une fois c'est encore un jugement, donc c'est bien de lever la main mais il faut savoir pourquoi on la lève et surtout que j'étais en train de dire quand même qu'on vous remerciait sur la prise en compte de nos réflexions sur la rémunération de l'heure supplémentaire, qui était au départ prévue inférieure au tarif de l'heure de la vacation, donc on vous remercie d'avoir rectifié d'avoir réévalué »

**Madame Corine LESBATS :**

« Monsieur Colombo, effectivement vous aviez fait cette remarque mais les personnes de la majorité avait fait la même remarque, c'est une erreur en fait qui avait faite sur le document, qui n'avait pas été vue, on avait effectivement prévu 27 € et on a rectifié le tir voilà, mais merci de l'avoir fait remarquer »

**Monsieur le Maire :**

« S'il n'y a pas d'autres questions, je n'en vois pas, donc je propose de passer au vote donc qui est contre ? Personne Qui s'abstient ? Personne Donc à l'unanimité, oui alors pardon il manque quelqu'un pour voter »

**Monsieur Thomas TEYSSIER :**

« Non mais au nom du groupe il n'y a pas de problème »

**Monsieur le Maire :**

« A l'unanimité la délibération est adoptée »

**2022 - 38 - Délibération relative à la signature d'une convention de prêt avec la Maison Eco**

**Madame Corine LESBATS :**

« Enfin la dernière délibération qui concerne donc de nouveau un prêt d'une exposition par la maison éco de Bordeaux, donc on en est à la troisième, il y a eu Miam, qui était sur la sensibilisation à l'alimentation saine, ensuite on a eu Faut que ça tourne, qui était une sensibilisation à l'économie circulaire et au réemploi des objets et là on a une thématique autour de la faune et en particulier sur les oiseaux, donc la biodiversité locale, elle s'intitule à la Volette, elle se déroulera du 18 mai au premier juin, et elle est exactement dans la période où il va y avoir Nature en Fête, donc j'en profite pour vous parler de Nature en Fête, qui aura lieu le 21 mai donc c'est la deuxième année de cette manifestation qui est une manifestation qui a évolué depuis presque 20 ans donc qui a changé de nom au fil du temps, et qui s'est élargie en une manifestation qui touche toute la biodiversité pas seulement les jardins, donc il y aura bien sûr comme les autres années des trocs de plantes, mais pas que, donc le matin très rapidement le samedi matin sur le site Bétailhe, puisque tout se déroulera sur le site Bétailhe, il y aura des distributions de composteurs et du broyage de déchets verts. A partir de midi, il y aura une restauration on peut dire qu'il y aura un moment de pique-nique en espérant que le temps sera favorable, avec food truck, la participation du comité des fêtes et de Hic aussi particulièrement voilà, et puis il y aura des stands toute l'après-midi ainsi qu'une balade des arbres remarquables, qui a été programmée lorsqu'il y a eu la manifestation de la distribution des arbres dans le plan un million d'arbres, et qu'on n'avait pas pu faire parce que c'était pour ainsi dire la tempête ce jour-là, il y avait beaucoup de vent donc on l'a reportée donc au 21 mai. Il y aura enfin un film en fin de journée, en lien avec la LPO sur le monde de la faune de nos jardins, voilà en gros la manifestation que j'ai voulu mentionner dans le cadre de cette délibération, on n'est pas vraiment hors sujet mais c'est complémentaire, voilà, et il y aura aussi un atelier de la maison Eco, je n'ai plus la date, un atelier avec la LPO aussi pour des constructions de nichoirs, et aussi pour avoir un certain nombre d'informations concernant les oiseaux dans nos jardins, voilà je vous ai donné toutes les précisions »

**Monsieur le Maire :**

« Merci pour cette délibération, avez-vous des questions ? Non pas de questions, écoutez nous passons au vote donc qui est contre ? Personne Qui s'abstient ? Non plus à l'unanimité cette délibération est adoptée, et je vous en remercie, donc je vais clore ce Conseil Municipal, Messieurs-dames, merci, bonne soirée »

Le Conseil Municipal se termine à 21 heures 45

**Le Maire**

**Alain GARNIER**